



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8900^e séance

Mardi 9 novembre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. López Obrador/M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique)

Membres :

Chine	M. Zhang Jun
Estonie	M ^{me} Liimets
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Inde	M. Singh
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Niger	M. Maman Sani
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Exclusion, inégalités et conflits

Lettre datée du 15 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/883)

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2021/935) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Exclusion, inégalités et conflits

Lettre datée du 15 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/883)

Le Président (*parle en espagnol*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentants de haut niveau. Leur participation à la séance d'aujourd'hui souligne l'importance du sujet abordé.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants de l'Afrique du Sud, de l'Albanie, de l'Argentine, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, du Chili, de Cuba, du Danemark, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, du Guatemala, de l'Indonésie, du Japon, du Liban, du Liechtenstein, de la Malaisie, de Malte, du Maroc, des Pays-Bas, du Pérou, du Portugal, du Qatar, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République dominicaine, de la République islamique d'Iran, de la Slovaquie et de la Suisse, et quinconque veut le faire, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Lourdes Tibán Guala, spécialiste des affaires autochtones, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/883, qui contient le texte d'une lettre datée du 15 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en espagnol*) : Je remercie le Gouvernement mexicain d'avoir organisé ce débat sur un sujet qui est au cœur d'un grand nombre de défis que le Conseil doit relever.

Pour les plus pauvres et les plus vulnérables, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé la détresse et les inégalités. Quelque 120 millions de personnes supplémentaires ont été réduites à la pauvreté. La faim et les famines menacent des millions de personnes dans le monde. Nous sommes face à la plus grave récession mondiale depuis la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs milliards de personnes sont privées des systèmes de protection dont elles ont grand besoin, qu'il s'agisse de sécurité sociale, de soins de santé ou de protection de l'emploi. Dans les pays les plus riches, on administre une troisième dose du vaccin contre la COVID-19, alors que 5 % seulement des Africains et Africaines sont entièrement vaccinés. Avant la pandémie, les milliardaires détenaient à eux seuls davantage de richesses que 60 % de la population mondiale, et l'écart s'est considérablement creusé depuis.

S'ajoute à cela le fait que le monde se prépare à un relèvement asymétrique. Tandis que les économies avancées investissent 28 % de leur produit intérieur brut (PIB) dans la reprise économique, ce pourcentage n'est que de 1,8 % dans les pays les moins développés – un montant largement inférieur.

Lorsque vous avez parlé des inégalités économiques l'an dernier, Monsieur le Président, vous avez mentionné cette fiction sur laquelle reposent trop de politiques et qui veut que, si ceux qui sont au sommet de l'échelle se portent bien, ce sera également le cas de ceux qui sont tout en bas. Vous avez dit, à juste titre, que « la richesse n'est pas contagieuse ». Les mécanismes d'exclusion et les inégalités de toutes sortes, qu'ils soient de nature économique, sociale ou culturelle, ont des répercussions dévastatrices sur la sécurité. C'est un fait : la montée des inégalités est l'une des causes de l'aggravation de l'instabilité. Cela est particulièrement vrai dans les zones où les services de base comme la santé, l'éducation, la sécurité et la justice font défaut, où l'histoire, marquée par les injustices, les inégalités et l'oppression systématique, a enfermé des générations entières dans des cycles de désavantage et de pauvreté.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le nombre de conflits violents qui ont cours dans le monde est sans précédent depuis 1945. Ces conflits sont aujourd'hui plus longs et plus complexes. Un dangereux sentiment d'impunité est en train de s'installer, comme en témoignent les récentes prises de pouvoir par la force, notamment les coups d'état militaires. Les droits humains et l'état de droit sont menacés en Afghanistan, où les filles sont une fois de plus privées d'éducation et

les femmes privées de la place qui leur revient dans la société ; au Myanmar, où les minorités sont prises pour cible, brutalisées et contraintes à l'exil ; en Éthiopie, où une crise humanitaire provoquée par l'homme se déroule sous nos yeux. Ces tragédies et d'autres sont aggravées par la COVID-19 et l'urgence climatique. Dans le domaine humanitaire, les outils de financement, d'aide et de gestion des conflits – ceux-là mêmes que l'ONU fournit dans le monde entier – sont tous mis à rude épreuve. La paix n'a jamais été aussi urgente.

C'est pourquoi la prévention des conflits est au centre de mon projet de nouvel Agenda pour la paix, qui est présenté dans mon rapport intitulé « Notre Programme commun ». Dans l'Agenda, j'appelle la communauté mondiale à travailler de concert – à faire preuve de solidarité, en tant que famille humaine – pour s'attaquer aux causes profondes des conflits violents ; pour faire naître et renforcer la confiance entre tous les habitants d'un même pays, et dans les gouvernements et institutions qui les représentent ; et dans les pays en transition, pour veiller à ce que tous les groupes soient associés au processus de paix, afin que les gens puissent rejeter ceux qui prêchent la division et, au contraire, s'emploient à construire un avenir meilleur pour tous.

Sans inclusion, le puzzle de la paix reste incomplet et de nombreuses lacunes doivent être comblées. Aujourd'hui, j'aimerais présenter un plan d'action en faveur de l'inclusion, qui s'articule autour de quatre grands axes : les personnes, le genre, les institutions et la prévention.

Premièrement, nous devons investir dans le développement pour tous, de manière égale. L'année dernière, les dépenses militaires en pourcentage du PIB ont connu leur plus forte augmentation annuelle depuis 2009. Elles avoisinent désormais les 2 000 milliards de dollars par an. Imaginez les progrès que nous pourrions faire – la paix que nous pourrions construire, les conflits que nous pourrions prévenir – si nous consacrons ne serait-ce qu'une fraction de cette somme au développement humain, à l'égalité et à l'inclusion. C'est particulièrement vrai dans les pays touchés par des conflits et des crises, qui ont le moins de marge de manœuvre budgétaire pour investir dans un relèvement durable et inclusif qui profite à toutes et à tous.

Dans mon rapport intitulé « Notre Programme commun », j'appelle à l'établissement d'un nouveau contrat social dans toutes les sociétés. Cela signifie qu'il faut investir dans la couverture sanitaire universelle, la protection sociale et les filets de sécurité sociale pour

tous. Cela signifie que chacun doit pouvoir s'instruire et se former afin de pouvoir envisager et construire un avenir meilleur et plus prospère. Cela signifie qu'il faut ouvrir les portes de la vie civile et économique à tous, de manière égale et sans discrimination. Cela signifie, enfin, qu'il faut garantir à tous l'accès aux vaccins contre la COVID19.

Deuxièmement, nous devons renforcer notre programme de prévention sur plusieurs fronts pour lutter contre différents types d'exclusion et d'inégalités. Cela implique d'assurer un suivi plus rigoureux des inégalités croissantes et de la perception de ces inégalités, notamment en ce qui concerne la jeunesse et les questions de genre, afin de répondre rapidement aux mécontentements. Cela implique de garantir l'inclusion à chaque étape des processus de paix, du dialogue avec les populations locales et de la résolution des conflits locaux jusqu'aux négociations de paix, aux phases de transitions et à l'établissement d'institutions nationales.

C'est pourquoi, par l'intermédiaire de ses missions et de ses bureaux nationaux, l'ONU s'efforce à chaque étape d'instaurer et de faciliter le dialogue entre les institutions nationales, la société civile, les populations locales et les individus. Tout au long de ce processus, il nous faut rallier toutes les entités des Nations Unies et tous les partenaires à notre cause commune : la paix. Le succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépendra de la solidarité dont nous ferons preuve pour aider les gouvernements à réaliser le développement pour tous sans faire de laissés-pour-compte. Mettre fin aux inégalités et à l'exclusion est un élément essentiel de ce travail et une étape cruciale pour donner à chacun la possibilité de contribuer à l'avenir de son pays.

Troisièmement, nous devons reconnaître le rôle crucial des femmes dans la construction de la paix et en faire une priorité. Il existe un lien direct entre la violence et l'exclusion qui visent les femmes, et les conflits et l'oppression des populations civiles. Le viol et l'esclavage sexuel sont utilisés comme armes de guerre. La misogynie imprègne les théories extrémistes violentes. Les femmes sont exclues des postes à responsabilité et des processus de paix.

C'est pourquoi l'ONU ne cesse de défendre les droits des femmes et des filles dans le monde entier, y compris en Afghanistan, où nous travaillons toujours avec les autorités de fait pour que les filles puissent continuer d'aller à l'école et que les femmes puissent participer pleinement à la vie civile et économique.

Les femmes sont également au cœur de notre action de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix. Nous augmentons le nombre de femmes dans les rangs des forces de maintien de la paix. Jamais autant de femmes n'ont été à la tête de missions des Nations Unies – il y a aujourd'hui autant de femmes que d'hommes parmi les chefs ou chefs adjoints de mission. Quarante pour cent du Fonds pour la consolidation de la paix sont consacrés à l'égalité des genres et aux droits des femmes. Nous savons que la paix est plus durable lorsque des femmes dirigent les processus de médiation et de paix, et prennent des décisions. Nous continuerons de nous appuyer sur cet important travail dans les années à venir.

(l'orateur poursuit en français)

Quatrièmement, nous devons instaurer la confiance grâce à des institutions nationales inclusives qui représentent l'ensemble de la population, et dont l'action est ancrée sur les droits humains et l'état de droit. Cela nécessite une justice qui s'applique à tous de la même manière, sans favoriser les riches ou les puissants. Cela nécessite de bâtir des institutions capables de faire face à la corruption et aux abus de pouvoir, fondées sur les principes d'intégrité, de transparence et de responsabilité. Cela nécessite des politiques et des lois qui protègent spécifiquement les groupes vulnérables, notamment contre toutes formes de discrimination. Cela nécessite, enfin, des institutions de sécurité et garantes de l'état de droit réactives et efficaces, qui prennent en compte les besoins de chacun. Au lieu d'élever des barrières, les gouvernements et les institutions doivent instaurer la confiance et être au service de tous, sans discrimination.

(l'orateur poursuit en anglais)

Dans toute société, la diversité culturelle, religieuse et ethnique devrait être considérée comme une force et non comme une menace. Cela est essentiel dans tous les pays, et ça l'est encore davantage dans les pays en conflit. Il ne peut y avoir de paix réelle sans une inclusion et une égalité totales, parce qu'une paix véritable et durable ne peut être portée que par des personnes qui se sentent soutenues, incluses et valorisées, et qui ont le sentiment de faire véritablement partie de la société et d'avoir un intérêt dans son avenir.

Je remercie le Conseil d'aider sans relâche chaque personne, partout dans le monde, à mettre ses mains, son cœur et son esprit au service de cette paix si essentielle.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé approfondi sur la question dont nous sommes saisis.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Tibán Guala.

M^{me} Tibán Guala (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Gouvernement mexicain de m'avoir invitée et, à cette occasion, je voudrais jeter un bref regard sur la paix et la sécurité du point de vue des peuples autochtones.

Le Conseil de sécurité de l'ONU, instance née des besoins de l'après-guerre, tente d'agir à temps pour éviter que les conflits ne dégénèrent en guerre et ne mettent en péril la paix internationale. Au sein de l'ONU, la consolidation de la paix désigne les efforts déployés pour aider les pays et les régions à passer de la guerre à la paix et pour réduire le risque d'émergence ou de résurgence des conflits en renforçant les capacités nationales de gestion des conflits et en jetant les bases d'une paix et d'un développement durables.

Les questions de paix et de conflit sont déjà monnaie courante pour les peuples autochtones de tous les États, même si elles ne sont pas perçues comme des guerres armées ou belliqueuses, mais je crois qu'il est important que le Conseil de sécurité examine les conflits historiques que les États n'ont pas résolus, précisément parce qu'ils ne sont pas liés à des mécanismes de médiation entre les parties ou au désarmement, mais plutôt à des changements structurels dans les politiques publiques, dans les domaines économique, social, culturel et politique.

Dans ce qui suit, j'indiquerai quelques points sur lesquels le Conseil de sécurité devrait garder un œil à l'avenir et qui, s'ils ne sont pas traités comme des éléments belliqueux, peuvent également figurer sur la liste des protagonistes de processus qui remettent en question la paix et la sécurité.

L'inégalité sociale est l'une des causes pouvant mettre en péril la paix internationale en entraînant des taux plus élevés de violence et de criminalité commis par des groupes d'individus vulnérables afin de survivre à la crise et de dominer un groupe de personnes. En raison de l'inégalité sociale, nous sommes confrontés à une grande pauvreté, à un retard considérable dans le progrès économique, à la malnutrition et à la mortalité infantile dus au manque de ressources économiques.

L'exclusion sociale est un autre problème. Il semblerait que dans notre scénario, il n'y ait qu'une

exclusion entre l'État et les peuples autochtones, une exclusion entre les cultures, mais l'exclusion se produit sous de nombreux angles, affectant les personnes sans domicile fixe, la population carcérale, les handicapés, les femmes et les filles, les maladies mentales, les jeunes, les drogué(e)s, les prostitué(e)s, la communauté gitane et les immigré(e)s, des exclusions dont les États doivent tenir compte si nous voulons une paix durable dans les régions. Le meilleur exemple est le travail effectué en Équateur au cours de la décennie précédente, l'attention portée aux handicaps dans le cadre de la politique publique de l'État.

L'exclusion des femmes est un autre point à prendre en compte. Les conflits ont des conséquences dévastatrices, comme l'élargissement du fossé entre les femmes et les hommes. Les femmes ont souvent moins de ressources à leur disposition pour se protéger et représentent souvent, avec leurs enfants, la majorité des populations déplacées et réfugiées. Dans les guerres, des tactiques sont utilisées spécifiquement contre les femmes, comme la violence sexuelle, le fait de leur enlever leurs enfants ou de les utiliser comme boucliers humains parce qu'elles sont des femmes. Le Conseil de sécurité doit évaluer les progrès réalisés par les femmes pour que les femmes obtiennent justice pour les violations de leurs droits et veiller à ce que les femmes participent directement aux réformes des lois et des institutions publiques visant à réduire l'exclusion fondée sur le genre et générationnelle.

Ce n'est pas pour rien que la communauté internationale a reconnu que la participation des femmes est essentielle pour parvenir à une paix durable. Les femmes ont prouvé qu'elles étaient des agents du changement et elles devraient avoir la possibilité de travailler encore plus dur pour atteindre ces objectifs, sans négliger la participation des femmes autochtones et d'ascendance africaine parmi les autres minorités ethniques qui souffrent d'une triple exclusion parce qu'elles sont femmes, parce qu'elles appartiennent à un groupe ethnique et parce qu'elles sont pauvres. Dans ce contexte, je propose que le Conseil de sécurité évalue et renforce les recommandations figurant dans la résolution 1325 (2000) qui demande que les femmes participent à la consolidation de la paix, soient mieux protégées contre les violations des droits humains et aient accès à la justice et aux services de lutte contre la discrimination.

La question de la migration est un autre élément à prendre en compte. La migration n'est pas seulement

une conséquence mais aussi une cause qui pose une menace à la paix internationale. Dans ces conditions désespérantes et impossibles pour la paix, la migration devient une soupape d'échappement qui, dans certains cas, peut avoir des conséquences plus dramatiques, car le fait de se déplacer d'un endroit à un autre pour des raisons de crise entraîne un vide pour de nombreuses familles, car dans leurs nouveaux espaces, elles souffrent de discrimination et même de xénophobie de la part de la société d'accueil parce qu'elles sont des migrants.

La criminalisation de la lutte sociale et les poursuites à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme sont des questions qui ont fait l'objet de débats. Peut-être s'agit-il d'une nouvelle question à laquelle le Conseil de sécurité devrait s'intéresser. La criminalisation de la protestation sociale est devenue un outil de persécution des États contre les défenseurs des droits de l'homme et des droits de la nature, ce qui met au jour des situations d'exclusion de divers secteurs de la population dans la prise de décision entre les citoyens et l'État.

Une question qui ne peut être absente du débat mondial est la corruption. Dans une mesure plus ou moins grande, tous les États du monde sont impliqués dans la corruption, un fardeau qui génère d'énormes pertes économiques, mais qui, plus inquiétant encore, sape la confiance dans les institutions et nuit au développement économique et social, ce qui pourrait à terme devenir un risque pour la paix internationale.

Les conflits autour des ressources naturelles sont un autre élément. La troisième guerre mondiale, dit-on, pourrait porter sur les ressources naturelles et les changements climatiques. Les études de l'ONU montrent que plus de 40 % des conflits armés internes des 60 dernières années sont liés aux ressources naturelles. Cela pourrait constituer une bombe à retardement qui mettrait en péril le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ces dernières années, le pétrole a été considéré comme la ressource qui pourrait déclencher la troisième guerre mondiale. Cependant, les ravages causés par les changements climatiques, l'absence de priorité politique, les incapacités gouvernementales, les inégalités et les conflits armés ont braqué les projecteurs sur l'eau, la terre et les minéraux. Ceci, ainsi que l'éternel débat sur la question de savoir si l'eau doit être un bien de luxe ou un bien social accessible à tous, pourrait faire de l'eau le centre du plus grand conflit du XXI^e siècle, ce qui pourrait justifier la lutte contre l'extractivisme menée

par les peuples autochtones de la région, mais pour l'instant, le débat porte sur les besoins économiques des États et la protection de l'environnement des peuples autochtones.

Enfin, si le Conseil de sécurité peut décider de ne pas prendre de mesures coercitives ou d'imposer des sanctions économiques, comme c'est son rôle, ce qu'il devrait faire, c'est offrir des incitations et une reconnaissance aux États Membres qui travaillent précisément à réduire les inégalités, l'exclusion, la corruption et à éviter les confrontations entre la société civile, les citoyens et les États qui pourraient mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Tibán Guala de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Mexique.

La sécurité dont je viens parler aujourd'hui n'est pas un synonyme de puissance militaire, ni un argument en faveur de l'usage de la force contre quiconque ; mon approche se fonde plutôt sur ce qui a été postulé par le Président Franklin Delano Roosevelt – ce titan des libertés, comme l'appelait Pablo Neruda – lors de la création de l'Organisation des Nations Unies : le droit à vivre une vie à l'abri de la peur et de la misère, qui demeure le plus solide fondement de la sécurité pour toutes les sociétés et tous les États.

Le principal obstacle à l'exercice de ce droit est la corruption dans toutes ses manifestations : les pouvoirs transnationaux l'opulence et la frivolité comme mode de vie des élites ; et le modèle néolibéral qui socialise les pertes, privatise les profits et encourage le pillage des ressources naturelles et des biens des peuples et des nations.

Nous sommes en présence de corruption lorsque les tribunaux punissent ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter leur innocence, mais protègent les puissants et les grandes entreprises qui dévalisent le trésor public ou ne paient pas d'impôts ; nous sommes en présence de corruption lorsque certains cachent et dissimulent en toute impunité des fonds illicites dans des paradis fiscaux ; nous sommes en présence de corruption lorsque les actionnaires et gestionnaires des fonds dits vautours pratiquent l'usure sans même entamer leur respectabilité.

Il serait hypocrite de méconnaître que le principal problème de la planète est la corruption dans toutes ses dimensions : politique, morale, économique, juridique, fiscale et financière ; et il serait insensé d'omettre que la corruption est la principale cause des inégalités, de la pauvreté, de la frustration, de la violence, des migrations et des graves conflits sociaux.

Notre déclin s'explique par le fait que, jamais auparavant dans l'histoire du monde, autant de richesses n'avaient été accumulées entre si peu de mains, par le truchement de jeux d'influence, et au prix des souffrances d'autrui, en privatisant ce qui appartient à tous ou qui ne devrait appartenir à personne en particulier ; en altérant les lois pour légaliser ce qui est immoral ; et en dénaturant les valeurs sociales pour faire en sorte que ce qui est abominable puisse sembler acceptable.

Nous voyons, par exemple, ce qui s'est passé pour la distribution des vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Tandis que les entreprises pharmaceutiques privées vendaient 94 % des vaccins, le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, créé par l'ONU à l'intention des pays pauvres, n'en distribuait qu'à peine 6 % : un échec cuisant et douloureux.

Ce simple fait devrait nous pousser à admettre l'évidence : dans le monde d'aujourd'hui, la générosité et le sens du bien commun sont en train d'être remplacés par l'égoïsme et l'ambition personnelle ; l'esprit de coopération perd du terrain face à l'appât du gain ; et nous glissons de la civilisation à la barbarie, en avançant comme des aliénés ayant oublié les principes moraux et tourné le dos aux douleurs de l'humanité. Si nous ne nous montrons pas capables d'inverser ces tendances par des actions concrètes, nous ne pourrions régler aucun des autres problèmes qui affligent les peuples du monde.

Au Mexique, que faisons-nous ? Nous avons appliqué une formule qui consiste à bannir la corruption et à affecter au bien-être du peuple tous les fonds ainsi libérés, en partant du principe que pour le bien de tous, il faut d'abord aider les pauvres.

Donner la priorité aux pauvres, c'est aussi accepter le présupposé qui veut que la paix est le fruit de la justice et qu'aucun pays ne peut être viable lorsque la marginalisation et la misère persistent et prolifèrent. C'est pourquoi nous soutenons que, pour vivre libres de la peur, des risques et de la violence, la solution fondamentale consiste à faire disparaître le chômage, à favoriser l'emploi et les études des jeunes, et à éviter la

désintégration familiale, la décomposition sociale et la perte des valeurs culturelles, morales et spirituelles.

Au Mexique, il nous faudra peut-être du temps pour pacifier le pays, mais la méthode la plus sûre reste de s'attaquer au fond du problème, et c'est ce que nous faisons ; par exemple, en créant des possibilités permettant aux jeunes d'étudier et de travailler pour éviter qu'ils ne soient happés par la délinquance. La véritable victoire sur les bandes criminelles consistera toujours à les priver de leur vivier et de leur armée de réserve.

C'est aussi l'approche que nous utilisons pour affronter le phénomène des migrations. Les principales mesures ne sont pas coercitives mais visent à faire en sorte que les études, le travail, la santé et le bien-être soient ouverts à tous et toutes sur leurs lieux de naissance ou de résidence, afin que personne ne soit poussé à quitter son village par la faim ou la violence, que n'émigrent que celles et ceux qui le souhaitent, que la migration soit une option et plus une obligation, une décision individuelle et plus un phénomène de masse.

Tout récemment, j'ai respectueusement présenté au Président Joe Biden une nouvelle façon d'aborder le phénomène migratoire. Sans oublier la nécessité de gérer les flux, d'éviter une violence incontrôlée et de garantir les droits humains, je lui ai proposé de mettre immédiatement en œuvre dans trois nations sœurs deux programmes que nous exécutons avec succès dans l'État de Chiapas, un État voisin d'Amérique centrale.

Aujourd'hui, nous sommes en train de planter dans cet État des arbres fruitiers et du bois sur 200 000 hectares, et ce programme fournit des emplois à 80 000 planteurs. En outre, 30 000 jeunes travaillent comme apprentis dans cet État du sud-est du Mexique, où ils reçoivent un salaire minimum pour se former dans des ateliers, des entreprises et dans le cadre d'autres activités productives et sociales. Si ces deux initiatives étaient mises en œuvre immédiatement au Guatemala, au Honduras et au Salvador, il serait possible de faire en sorte que quelque 330 000 personnes qui risquent actuellement d'émigrer parce qu'elles n'ont pas d'emploi restent dans leur pays.

Je pense que ces propositions devraient être mises en œuvre par l'ONU pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes des pays pauvres. L'organisation la plus importante de la communauté internationale doit sortir de sa léthargie, de sa routine et du formalisme. Elle doit se réformer, dénoncer et combattre la corruption

dans le monde. Elle doit lutter contre les inégalités et les troubles sociaux qui sévissent dans le monde avec plus d'esprit de décision, de profondeur, de dynamisme et de leadership.

Rien de vraiment substantiel n'a jamais été fait au profit des pauvres dans l'histoire de cette organisation, mais il n'est jamais trop tard pour rendre justice. Il est temps de lutter contre la marginalisation en s'attaquant aux causes et pas seulement aux conséquences.

Dans cet esprit, dans quelques jours, la délégation mexicaine proposera à l'Assemblée générale un plan mondial pour la fraternité et le bien-être. L'objectif est de garantir le droit à une vie digne à 750 millions de personnes qui survivent avec moins de deux dollars par jour. La proposition du Mexique d'établir l'État mondial de la fraternité et du bien-être peut être financée par un fonds alimenté au moins par trois sources : la collecte d'une contribution volontaire annuelle de 4 % de leur fortune auprès des 1 000 personnes les plus riches de la planète ; une contribution similaire des 1 000 plus grandes entreprises privées en termes de leur valeur sur le marché mondial ; et une contribution de 0,2 % du produit intérieur brut de chaque pays membre du Groupe des Vingt. Si cet objectif est atteint, le fonds pourrait disposer d'environ un milliard de milliards de dollars par an.

Dans son rapport annuel, l'ONU pourrait consacrer une journée à la présentation de prix ou de certificats de solidarité aux personnes, entreprises et gouvernements qui se distinguent par leur vocation humanitaire en contribuant au financement du plan mondial pour la fraternité et le bien-être. Les ressources provenant de ce fonds doivent parvenir aux bénéficiaires directement, sans aucun intermédiaire. En effet, lorsque des fonds destinés à aider les pauvres sont transmis à des organisations non gouvernementales de la société civile ou à d'autres types d'organismes – je ne veux pas généraliser –, dans de nombreux cas, cet argent est gaspillé dans des structures bureaucratiques et est utilisé pour payer des bureaux luxueux ou des consultants ou est détourné, et en fin de compte, ne parvient pas aux bénéficiaires. Par conséquent, je réitère que les ressources provenant de ce fonds doivent parvenir directement aux bénéficiaires, sans aucun intermédiaire, au moyen d'une carte ou d'un porte-monnaie électronique personnalisé.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international pourraient collaborer pour mettre en place la structure nécessaire et, à partir de l'année prochaine, procéder à un recensement des personnes les plus

pauvres dans le monde. Une fois la population cible définie, on pourra commencer à répartir les ressources dans chaque pays pour offrir des allocations aux personnes âgées et aux enfants handicapés, des bourses d'études aux étudiants, un soutien aux planteurs et aux jeunes qui travaillent comme apprentis dans des activités productives, ainsi que pour distribuer gratuitement des vaccins et des médicaments.

Sincèrement, je ne crois pas qu'aucun des membres permanents du Conseil de sécurité s'opposera à notre proposition, car elle ne concerne pas des armes nucléaires ou des invasions militaires et ne met en danger la sécurité d'aucun État. Au contraire, elle vise à instaurer la stabilité et la paix grâce à la solidarité avec ceux qui ont le plus besoin de notre appui. Je suis sûr que nous tous, riches et pauvres, donateurs et bénéficiaires, aurons la conscience plus tranquille et vivrons avec une plus grande force morale. À cet égard, je me souviens de ce que disait Adam Smith :

« Aussi égoïste que l'on puisse supposer que l'homme soit, il y a à l'évidence dans sa nature des éléments qui font qu'il s'intéresse au sort des autres, et qui font que leur bonheur lui est nécessaire, bien qu'il n'en retire rien d'autre que le plaisir d'en être témoin ».

En d'autres termes, ce n'est qu'en étant bons que nous pouvons être heureux.

Par ailleurs, n'oublions jamais que c'est le devoir collectif des nations de garantir à chacun de leurs enfants le droit à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, au travail, à la sécurité sociale, au sport et aux loisirs.

Je voudrais terminer en rappelant les propos des deux patriotes et libérateurs de notre Amérique : José María Morelos y Pavón, serviteur de la nation mexicaine, qui, il y a un peu plus de deux siècles, demandait que l'indigence et l'opulence soient modérées ; et Simón Bolívar, qui, presque à la même époque, affirmait que le système de gouvernement le plus parfait est celui qui produit le plus de bonheur possible, le plus de sécurité sociale et le plus de stabilité politique.

C'est un honneur pour moi d'être présent parmi les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, qui est ce qui ressemble le plus à un Gouvernement mondial et qui pourrait être l'organe le plus efficace pour lutter contre la corruption ainsi que le plus noble bienfaiteur des pauvres et des oubliés de la Terre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Estonie.

M^{me} Liimets (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier nos intervenants, le Secrétaire général et M^{me} Lourdes Tibán Guala, de leur contribution à la séance d'aujourd'hui.

La prévention des conflits doit être une priorité claire pour nous tous. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement du débat opportun d'aujourd'hui sur les causes sous-jacentes des conflits, telles que les violations des droits de l'homme, l'exclusion, les inégalités et la pauvreté. Une multiplication des violations des droits de l'homme précède souvent l'éclatement d'un conflit grave. Aujourd'hui, nous voyons au Bélarus une répression massive contre la population et une intensification des actes de répression transnationale. Au cours des derniers jours, des milliers de migrants de pays tiers se sont rassemblés, avec l'aide des autorités bélarussiennes, le long de la frontière polonaise, certains tentant même de franchir la clôture frontalière.

Tout cela traduit un schéma clair : l'instrumentalisation d'êtres humains à des fins politiques dans le but de déstabiliser les pays voisins et de détourner l'attention de ses propres violations des droits de l'homme, toujours plus nombreuses. La tactique des autorités bélarussiennes est inacceptable et fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous demandons aux autorités bélarussiennes de cesser de mettre la vie des gens en danger.

L'Estonie est fermement convaincue qu'en se concentrant en amont sur le renforcement de la résilience des populations, on peut prévenir le déclenchement d'un conflit, ainsi que toute reprise de la violence. Cela suppose de s'attaquer de manière active et globale aux causes profondes de l'instabilité, telles que le sous-développement, les effets des changements climatiques, la pauvreté et le manque de possibilités d'éducation. Par ailleurs, l'accès humanitaire sans entrave aux zones de conflit, que ce soit en Syrie, en Afghanistan, au Tigré ou ailleurs, doit être garanti. L'accès humanitaire et la sécurité des travailleurs humanitaires sont des questions sur lesquelles le Conseil de sécurité peut et doit mettre l'accent dans un contexte d'instabilité.

Le développement et la paix sont liés, tout comme la protection des droits de l'homme et l'édification d'une paix durable. Les droits de l'homme doivent être

au cœur de notre réponse à tout conflit et au cœur de la prévention des conflits. Il est naïf de croire qu'il est possible de trouver une solution pacifique à un conflit, quel qu'il soit, sans garantir une large représentation à la table des négociations. Cela concerne surtout les femmes. Si l'on veut assurer une paix et une stabilité durables, il est essentiel d'œuvrer consciemment et constamment à la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix.

L'exclusion et les inégalités dont sont victimes les membres de tous les groupes vulnérables et marginalisés constituent un risque pour la paix et la sécurité. Les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits peuvent être parmi les déclencheurs d'un conflit et en sont toujours une particularité. Qui plus, l'on ne saurait sous-estimer l'ampleur des risques de sécurité liés au climat, ni la dimension sexospécifique des changements climatiques, qui touchent les femmes et les jeunes filles manière disproportionnée. Il est dès lors important de leur donner des moyens d'action. C'est la seule façon de construire des communautés résilientes pour toutes et pour tous.

L'importance de l'état de droit est un autre aspect sur lequel je voudrais insister dans le contexte de la prévention des conflits. L'état de droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Les sociétés ouvertes et justes, soutenues par des institutions fortes et responsables qui respectent l'état de droit, procurent à la population un environnement prévisible. Cela contribue à créer des moyens de subsistance durables et à réduire les niveaux de pauvreté, qui trouvent souvent leur origine dans l'exclusion, la discrimination et la marginalisation. La faiblesse de la gouvernance, de l'état de droit et des institutions judiciaires est également l'une des principales raisons d'une protection insuffisante des droits de l'homme.

Pour terminer, je réaffirme que l'Estonie ne cessera jamais d'insister sur l'importance de la bonne gouvernance, de l'application du principe de responsabilité et du respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et de l'état de droit, qui tous jouent un rôle indispensable pour s'attaquer véritablement et durablement aux causes profondes des conflits dans le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider cet important débat sur la lutte contre les inégalités et la pauvreté et sur leurs liens avec les conflits. Je remercie également le Secrétaire général Guterres et M^{me} Tibán Guala de nous avoir fait part des conséquences de ces défis sur leur travail et présenté leurs recommandations sur la manière de les surmonter.

Le débat d'aujourd'hui envoie un message clair du Conseil de sécurité. Les inégalités, la marginalisation et l'exclusion sont des questions qui relèvent de la paix et de la sécurité. Elles engendrent l'instabilité, la violence, les conflits et les migrations massives. Il y a plus de conflits aujourd'hui qu'à n'importe quel autre moment depuis la fin de la guerre froide. Ces conflits, toutefois, ne sont pas les mêmes que ceux d'hier. Ils sont plus violents, ils durent plus longtemps, ils sont de plus en plus régionalisés, ils impliquent davantage d'acteurs non étatiques.

Les États-Unis sont déterminés à mettre un terme à ces conflits et à atténuer les souffrances. Pour ce faire, nous devons nous attaquer aux causes profondes de ces crises. Sinon, nous ne faisons qu'appliquer un sparadrap sur une plaie béante. Les causes profondes sont anciennes : croissance économique à l'arrêt, concurrence autour de ressources rares et haine des personnes qui sont différentes de nous. Mais elles sont exacerbées par les défis d'aujourd'hui : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et la dégradation des ressources naturelles. Toutes ces sources de conflit et ces facteurs d'instabilité représentent des formes d'inégalités, de marginalisation et d'exclusion.

La pandémie de COVID-19 et les changements climatiques, par exemple, ont touché tous les pays, mais, bien sûr, pas de la même manière. Pour y remédier, les États-Unis se sont engagés à être l'arsenal de vaccins du monde. Nous avons promis plus de 1,1 milliard de doses et avons déjà fourni plus de 230 millions de doses dans le monde, sans conditions, car nous savons que tous les pays n'ont pas les moyens de produire ou d'acheter les vaccins qui sauvent des vies. C'est également la raison pour laquelle, au débat général de l'Assemblée générale (voir A/76/PV.3), le Président Biden a annoncé qu'il travaillerait avec le Congrès pour doubler une fois de plus notre financement public international et le porter à 11,4 milliards de dollars par an d'ici 2024 afin d'aider les pays en développement à lutter contre la crise climatique.

Nous savons également que tout être humain naît investi des droits de l'homme consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est ce qui les rend universels. Mais il est des personnes qui continuent de subir l'exclusion et la marginalisation en raison de facteurs qui ne devraient pas avoir d'importance : qui elles sont, qui elles aiment, le groupe dans lequel elles sont nées, la religion qu'elles pratiquent ou la couleur de leur peau. Comme le Président Biden nous le rappelle chaque jour, c'est une des raisons pour lesquelles les droits de l'homme sont au cœur de notre politique étrangère. En promouvant et en protégeant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, nous faisons le bien et nous honorons nos valeurs. Nous pratiquons également la diplomatie préventive, et nous renforçons la résilience et veillons à ce que les sociétés soient moins vulnérables face aux conflits.

De cette manière, les trois piliers de l'action de l'ONU – développement, droits de l'homme et paix et sécurité – sont complémentaires. Nous devons donc adopter une approche inclusive en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Par exemple, le développement promeut la croissance économique, qui est souvent la principale difficulté pour les sociétés en situation postconflictuelle. Ceux qui réfléchissent à des solutions en matière de consolidation de la paix doivent dialoguer avec les acteurs du développement locaux à un stade précoce afin de déterminer les mesures nécessaires pour renforcer la stabilité et garantir une paix durable.

Pendant ce temps, des formes d'inégalité et d'exclusion freinent la croissance économique. Si les disparités économiques ou la menace de la violence font qu'il devient trop difficile pour les groupes exclus de survivre et de prospérer, les citoyens feront le choix difficile de quitter leurs patries dans l'espoir d'un avenir meilleur.

De même, si la société interdit aux femmes de jouer un rôle sur le lieu de travail, le pays perd la moitié de sa population active. C'est un problème de développement. C'est un problème qui englobe les droits de l'homme et la paix et la sécurité. Il est nécessaire de garantir l'autonomisation, la participation et la protection effectives des femmes dans tous les aspects du processus de consolidation de la paix et de la sécurité pour construire des sociétés durables et pacifiques. Pour ces raisons, l'ONU appuie les missions des Nations Unies dotées de mandats robustes en matière de droits de l'homme, l'intégration des questions de

genre à toutes les activités des missions et une étroite coordination avec les organisations humanitaires et de développement. En outre, les missions de maintien de la paix doivent promouvoir la protection des civils et renforcer les structures de gouvernance démocratique et l'état de droit. Il faut s'y prendre ainsi pour éliminer les causes profondes des conflits et créer les conditions d'une paix durable.

De leur côté, les États-Unis font appel aux partenaires internationaux et aux organisations non gouvernementales pour fournir une aide humanitaire aux personnes touchées par ces menaces et ces facteurs aggravants, notamment les réfugiés, les personnes déplacées, les demandeurs d'asile et les migrants vulnérables dans tous les pays du monde. Néanmoins, aucun pays ne peut lutter seul contre les inégalités, la marginalisation et l'exclusion. Nous devons lutter contre ces menaces interconnectées ensemble. Nos solutions en matière de consolidation de la paix doivent reposer sur une approche inclusive qui garantisse que les acteurs du développement, les défenseurs des droits de l'homme et les experts dans le domaine de la sécurité communiquent tous entre eux et coordonnent leur action afin de bâtir des sociétés justes, équitables et durables.

Nous espérons que le Conseil de sécurité est apte à organiser ces efforts, à faire en sorte que notre approche soit inclusive et à éliminer les principaux facteurs de conflit afin que nous puissions bâtir un monde plus pacifique et prospère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Inde.

M. Singh (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à féliciter le Mexique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je souhaite également présenter les meilleurs vœux et mes salutations du Premier Ministre de mon pays au Président du Mexique, S. E. M. Andrés Manuel López Obrador. L'Inde et le Mexique entretiennent une relation spéciale, et c'est pour moi un honneur que de représenter le Premier Ministre à la présente séance.

Je tiens à remercier S. E. le Secrétaire général, António Guterres, et l'intervenante de la société civile, Lourdes Tibán Guala, qui est une spécialiste des affaires autochtones, de leurs observations sur le thème du débat public d'aujourd'hui.

Au cours des dernières décennies, bien que le nombre de conflits interétatiques ait diminué, les conflits

intraétatiques ont mobilisé une attention croissante de la part du Conseil. Néanmoins, ces conflits ont de nombreuses causes politiques, économiques et sociales de longue date, qui exigent l'attention non seulement du Conseil, mais également des autres organes de l'ONU spécialisés dans les domaines de la consolidation de la paix et du développement socioéconomique. Il y a clairement beaucoup à faire pour aider les pays touchés par des conflits internes à parvenir à une paix durable.

Dans ce contexte, je vais faire quelques observations.

Premièrement, les efforts internationaux aux fins du maintien de la paix et de la sécurité doivent être inclusifs. Le processus de mise en œuvre d'un accord de paix doit se dérouler en parallèle de la fourniture d'une aide humanitaire et d'urgence, de la reprise de l'activité économique et de la création d'institutions politiques et administratives qui améliorent la gouvernance et qui soient ouvertes à toutes les parties prenantes, en particulier les femmes et les groupes désavantagés. Nous devons également éviter de politiser l'aide humanitaire et l'aide au développement dans les situations de conflit. L'action humanitaire doit être guidée principalement par les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Deuxièmement, la communauté internationale doit tenir parole en garantissant un afflux prévisible et renforcé de ressources vers les pays en phase postconflictuelle. L'aide au développement, conformément aux priorités nationales, devrait contribuer grandement à l'instauration d'une paix durable.

Troisièmement, il importe d'appuyer activement les programmes de reconstruction après les conflits, en particulier en Afrique. À cet égard, les efforts de la Commission de consolidation de la paix doivent être renforcés. Ces efforts supposent notamment de mettre l'accent sur les besoins de l'État hôte et de coordonner le rôle des institutions financières internationales, du secteur privé et des organisations de la société civile.

Quatrièmement, certaines organisations régionales et sous-régionales ont amélioré leur capacité à faire face aux situations de conflit, et les États membres leur font de plus en plus confiance à cet égard. Cela a permis d'établir une synergie positive en ce qui concerne les mesures prises par l'ONU et le Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité est tenu de soutenir cette tendance, mais aussi d'encourager ces organisations régionales et sous-régionales et de leur donner des

moyens. Nous estimons que le cadre de coopération existant, notamment le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, doit être mis en œuvre plus activement. À cet égard, les initiatives telles que la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et la Force multinationale mixte doivent bénéficier d'un appui renforcé de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

Cinquièmement, la propagation du terrorisme, en particulier dans les pays aux prises avec des conflits, peut réduire à néant les efforts de la communauté internationale. Il est donc impératif de condamner le terrorisme, sous quelque forme ou manifestation que ce soit, et que ceux qui le soutiennent de quelque manière que ce soit soient tenus pour responsables.

L'exclusion, l'inégalité et les conflits sont également pertinents pour le fonctionnement du Conseil. La question de la persistance de l'exclusion et de l'inégalité dans la composition du Conseil de sécurité doit être abordée. La structure internationale de maintien de la paix et de la sécurité et de consolidation de la paix doit être réformée. Le pouvoir mondial et la capacité à résoudre les problèmes sont beaucoup plus dispersés aujourd'hui qu'il y a 76 ans. Combien de temps encore les voix légitimes du monde en développement, y compris de l'Afrique, pourront-elles être se voir refuser le droit au chapitre ? Nous sommes donc convaincus qu'un multilatéralisme réformé, avec la réforme du Conseil de sécurité en son centre, est crucial pour faire face aux défis complexes du monde d'aujourd'hui.

L'Inde s'est toujours efforcée de favoriser la solidarité mondiale à travers ses efforts de partenariat pour le développement, en respectant pleinement les priorités nationales et en veillant à ce que notre aide reste axée sur la demande et contribue à la création d'emplois et au renforcement des capacités, sans créer d'endettement. Cela est particulièrement vrai pour les pays en phase d'après-conflit. Que ce soit avec nos voisins dans le cadre de notre politique visant à accorder la priorité au voisinage, avec nos partenaires africains ou avec d'autres pays en développement, l'Inde est restée et restera une source de soutien solide pour les aider à se reconstruire en mieux et plus fort.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons votre participation personnelle, Monsieur le Président, à la séance d'aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général pour son exposé

informatif, ainsi que M^{me} Lourdes Tibán Guala pour ses réflexions.

Nous sommes reconnaissants au Mexique d'avoir attiré l'attention sur le thème du débat d'aujourd'hui. Il est en effet très pertinent, car les problèmes socio-économiques auxquels l'humanité est confrontée se sont considérablement aggravés et, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sont devenus urgents, exposant nos vulnérabilités.

Partout dans le monde, même dans les pays et les régions les plus riches, la répartition inégale des richesses entraîne un creusement des inégalités, tant au sein des sociétés qu'au niveau international. La situation est encore plus grave dans les États qui n'ont jamais cessé d'être à la traîne, qui se débattent avec leur passé colonial ou qui ne parviennent pas à se libérer du poids de la dette. Lorsque les gens perdent l'espoir de pouvoir offrir à leurs enfants un avenir meilleur, il en résulte souvent une exacerbation des tensions ethniques, religieuses et autres, ainsi que des luttes pour le pouvoir et les ressources.

Lorsqu'il traite de questions spécifiques à un pays, le Conseil de sécurité ne peut ignorer les causes profondes du conflit, qui peuvent être très diverses. Toutefois, dans les délibérations du Conseil sur la manière de s'attaquer à ces causes profondes, nous devons nous concentrer sur l'utilisation des outils dont nous disposons, à savoir les bons offices, la médiation, le maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Bien entendu, les mandats de ces missions peuvent inclure des objectifs spécifiques relatifs à la consolidation rapide de la paix, à l'aide au renforcement des capacités des institutions de l'État, y compris l'application de la loi, et même à des projets à impact rapide. En outre, la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence est inestimable pour soulager les souffrances des populations dans le besoin et réduire ainsi la gravité des conflits.

Le rôle de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix est également particulièrement pertinent dans les périodes de transition entre conflit et stabilité. Toutefois, compte tenu des défis majeurs en matière de développement socio-économique qui se posent souvent dans les États en conflit et en situation d'après-conflit, le soutien qu'ils apportent ne sera, en tout état de cause, qu'un simple pansement. Après tout, ni le Conseil de sécurité ni la Commission de consolidation de la paix ne possèdent les outils nécessaires pour promouvoir des modèles économiques indépendants durables, le transfert de

technologies, le renforcement des infrastructures, le développement industriel et agricole, l'investissement dans les systèmes d'éducation et de santé ou la création d'emplois. Lorsque nous discutons des liens théoriques entre les droits de l'homme, le développement et la paix et la sécurité, il faut être bien conscient que le développement en soi ne peut garantir la paix, et que la paix ne garantit pas nécessairement le développement.

Il est donc important de ne pas seulement considérer les liens entre ces processus, mais aussi de comprendre les différences entre eux, ainsi que l'organe ou l'organisme spécifique des Nations Unies qui est responsable de chacun de ces domaines. C'est cette logique qui sous-tend notre position de principe sur la nécessité d'adhérer au principe de la division du travail entre les principaux organes des Nations Unies. Les questions de développement durable, de changements climatiques et de droits de l'homme doivent être abordées avant tout par des plateformes dédiées, dotées des outils et de l'expertise nécessaires et bénéficiant d'une représentation universelle ou large des États Membres de l'Organisation. Je fais ici référence essentiellement à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

Cette même logique est également à l'origine de nos doutes concernant un certain nombre de concepts proposés dans la nouvelle initiative du Secrétaire général, intitulée *Notre Programme commun*, où nous constatons une tendance à mélanger les mandats et à créer des structures qui font double emploi avec les organes établis en vertu de la Charte des Nations Unies. Cela risque de nuire à l'efficacité de notre organisation mondiale. L'idée d'une approche dite multipartite visant à égaliser progressivement le statut des États Membres et des acteurs non étatiques au sein de l'ONU soulève également un certain nombre de questions.

À cet égard, nous appelons à un examen attentif de certains éléments du programme de réforme dans un format intergouvernemental. En outre, nous sommes convaincus que la mise en œuvre véritablement efficace du programme de réforme ne peut être réalisée que sur la base de décisions consensuelles. Nous constatons avec regret la précipitation injustifiée avec laquelle il a été proposé d'adopter des décisions à l'Assemblée générale dès après-demain sans consultations appropriées, ce qui va clairement à l'encontre de l'objectif de parvenir à un consensus. Nous ne pensons pas que l'intention du Secrétaire général ait été de provoquer des divisions entre les États Membres et d'imposer la volonté et la

compréhension d'un groupe de pays, aussi influent soit-il, à un autre.

Nous considérons qu'il est extrêmement important que l'assistance internationale aux États pour résoudre des problèmes de toute nature soit fournie exclusivement à leur demande et en étroite coordination avec l'État lui-même, en tenant compte des priorités et du contexte nationaux, notamment dans les domaines juridique, historique, religieux et culturel. Chaque situation de conflit individuelle nécessite une approche spécifique ; il ne peut, en l'occurrence, y avoir de formules automatiques. Nous nous opposons à l'introduction de certains indicateurs universels de conflits ou de crises qui pourraient ouvrir la porte à divers abus.

Les décisions ne peuvent être fondées que sur la participation des États bénéficiaires et le dialogue avec eux. Toute dérogation à ces principes, y compris l'ingérence dans les affaires intérieures des États, les pressions exercées sur des gouvernements dits indésirables sous prétexte de les aider et les interventions humanitaires en violation du droit international, sont inacceptables et sont souvent à l'origine de l'émergence ou de l'exacerbation des conflits. Tous les États présents dans cette salle aujourd'hui ne sont pas prêts à s'exprimer franchement à cet égard. Cependant, si nous n'appelons pas les choses par leur nom, les situations tragiques auxquelles sont confrontés un certain nombre d'États, notamment dans la région du Moyen-Orient, se reproduiront. Aucun concept, aussi séduisant soit-il, ne pourra faire oublier ce fait.

Une approche plus perverse encore consiste à appliquer des sanctions unilatérales illégales, à en laisser planer la menace, ou à refuser d'accorder une aide au développement. Ces restrictions inhumaines, en particulier dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19), restreignent la capacité des États à faire face aux incidences de la pandémie et sapent les efforts déployés par les gouvernements légitimes pour atteindre les objectifs de développement durable, ce qui exacerbe les inégalités entre États et, en définitive, affecte le bien-être de populations innocentes. L'exemple de la Syrie, puisque nos collègues des États-Unis et d'Europe sont prêts à punir aussi bien des entreprises que des pays pour obtenir sa coopération, est un parfait exemple de cette tendance et jette une ombre sur toute discussion humaniste du lien entre paix et développement. Nous appelons toutes les personnes concernées à entendre l'appel du Secrétaire général à cet égard et à mettre fin à cette pratique odieuse.

Je ne saurais conclure sans parler du fait que notre collègue estonienne n'a rien trouvé de mieux à faire qu'utiliser la tribune du Conseil de sécurité pour de nouveau stigmatiser le Bélarus. Je rappelle que les réfugiés qui se trouvent à la frontière avec la Pologne et la Lituanie cherchent à se rendre en Europe. Ils ne cherchent pas à rester au Bélarus. Qui donc est à l'origine de cette crise ? Qui construit des clôtures en fil de fer barbelé et concentre des contingents à la frontière ?

Les pays membres de l'Union européenne mentionnent régulièrement leur respect total des principes du droit international humanitaire, mais quand vient le moment de d'agir dans ce sens, ils en rejettent la responsabilité sur les autres. Je pose donc la question : est-ce un échec politique de Minsk qui a entraîné l'arrivée de réfugiés syriens à la frontière avec la Pologne et la Lituanie ? Lorsque la même chose se produisait aux frontières d'autres pays de l'Union européenne, lorsque des réfugiés arrivaient dans l'Union européenne en provenance d'autres pays, les discours étaient alors bien différents. Aujourd'hui, ils menacent de recourir aux sanctions, mais contre qui ? Et pour quel motif ? Pour avoir refusé d'accepter des réfugiés qui cherchent à entrer dans l'Union européenne ? Il faut cesser de rejeter sur les autres la responsabilité de ses échecs.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de nous faire l'honneur de sa présence dans la salle aujourd'hui. Je remercie le Mexique d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et d'avoir inscrit cette question importante à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Je remercie également le Secrétaire général et M^{me} Tibán Guala de leurs exposés éclairants. Le débat d'aujourd'hui trouve un fort écho dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*, qui explique comment le manque de confiance, l'absence de justice, l'aggravation des inégalités, l'exclusion et la marginalisation peuvent notamment conduire à l'instabilité, à la fragilité et aux conflits. Nous abondons dans le sens de ces analyses et sommes favorables à ce que ce programme soit poussé plus avant, y compris au Conseil de sécurité.

Les conflits armés prolongés, l'aggravation des changements climatiques, les inégalités systématiques et la pauvreté persistante ont une incidence sur la paix et la sécurité d'un nombre croissant de personnes, et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis plus en danger encore les populations les plus vulnérables, en venant se greffer aux causes profondes

des conflits. Pour y répondre efficacement, nous devons intensifier les efforts déployés dans toutes les activités des Nations Unies, de l'aide humanitaire au développement en passant par la consolidation de la paix et les droits humains, en particulier pour s'attaquer à des problèmes aussi complexes que l'exclusion, les inégalités et la pauvreté en tant que vecteurs de conflit. Par exemple, les populations qui relèvent d'un conflit ont besoin d'investissements soutenus dans la réconciliation, ainsi que de l'amélioration de leurs moyens de subsistance, de leur état de préparation et de leur résilience, pour faire face aux crises futures.

Dans ce sens, la Norvège est favorable à une approche intégrée. Nous sommes attachés au principe de lien indissociable tel qu'il est illustré dans le *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), le cadre d'action global pour les réfugiés et la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Un financement mieux pensé et mieux coordonné pour tous ces domaines indissociables constitue un moyen de dépasser les cloisonnements institutionnels et d'obtenir des résultats conjointement. Un autre moyen consiste à mobiliser les mouvements communautaires et la société civile, notamment les organisations de femmes. C'est primordial pour briser les cycles de conflit et promouvoir des solutions durables pour les populations là où elles vivent.

Ces questions représentent également une part importante du travail de prévention des Nations Unies et, à cet égard, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix sont deux outils importants en termes de cohérence. La Commission sert de lien entre les organes principaux et les entités concernées des Nations Unies, en prodiguant des conseils et en communiquant sur les besoins et priorités en matière de consolidation de la paix. Elle est bien placée pour contribuer à une approche globale et devrait être mieux exploitée. Nous encourageons le Conseil de sécurité, dans ses travaux, à solliciter activement les vues et l'appui de la Commission.

Les sociétés inclusives sont des sociétés pacifiques. Les acquis obtenus en matière de développement et de paix ne peuvent pas être durables si une large proportion de la population est marginalisée et si les droits humains ne sont pas respectés. Nous savons que l'exclusion est un vecteur de conflit ; c'est la raison pour laquelle la promotion des droits humains est une composante clef de la politique étrangère et de la politique de développement de la Norvège. L'autonomisation des femmes par leur

participation directe et concrète est fondamentale ; c'est aussi un moyen éprouvé de construire une paix durable. Instaurer une culture de participation publique peut également apaiser les tensions, réduire les frustrations et renforcer la confiance, tout comme des institutions responsables et des systèmes judiciaires compétents, indépendants et impartiaux, qui sont indispensables pour faire respecter l'état de droit et garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Nous ne pourrions guère espérer instaurer la paix et la sécurité tant que les conflits politiques sous-jacents ne seront pas réglés, surtout ceux qui naissent de l'exclusion et des inégalités. Nous devons tous accorder une priorité accrue à la promotion de règlements politiques sans exclusive dans nos efforts de consolidation de la paix et de réconciliation.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à remercier le Mexique d'avoir eu l'initiative d'organiser le présent débat public, et salue la présence de S. E. le Président López Obrador pour présider la séance de ce jour.

Dans son exposé, le Secrétaire général Guterres nous a fourni des perspectives éclairantes et des éléments de réflexion pour notre discussion, et je tiens à l'en remercier. J'ai également écouté la déclaration de M^{me} Lourdes Tibán Guala avec attention.

L'égalité en tant que valeur est une quête éternelle de la société humaine. Malheureusement, en ce XXI^e siècle, les inégalités, tant au sein des pays qu'entre eux, restent omniprésentes et sont souvent une source majeure de tension et de conflit. La prévalence de l'unilatéralisme et de l'hégémonisme a perpétué des arrangements injustes et irrationnels au sein du dispositif de gouvernance mondiale, lesquels sont les principaux moteurs des inégalités qui marquent les relations internationales. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et le recours aux technologies émergentes exacerbent eux aussi les défis que font naître l'écart entre riches et pauvres et le fossé Nord-Sud, ce qui donne lieu à de nouvelles formes d'inégalité. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit accorder une attention particulière à cette question et renforcer la coordination dans le domaine de la paix et de la sécurité pour faire face ensemble à ces problèmes.

Garantir un développement inclusif pour tous est un moyen fondamental de lutter contre les inégalités et d'éliminer les causes profondes des conflits. L'inégalité

la plus flagrante à laquelle le monde est actuellement confronté est que l'écart en matière de vaccination entre les pays développés et les pays en développement continue d'augmenter, ce qui non seulement entrave la lutte mondiale contre la pandémie, mais constitue également une grave injustice pour les populations des pays en développement. Nous appelons au renforcement de la coopération internationale en matière de vaccins, afin que les vaccins deviennent un bien public, accessible et abordable pour les populations du monde entier.

La Chine a déployé des efforts considérables dans ce sens. À ce jour, la Chine a fourni plus de 1,6 milliard de doses de vaccins à plus de 100 pays et organisations internationales. Nous fournirons plus de 2 milliards de doses aux pays étrangers rien que cette année. La Chine est le plus grand fournisseur de vaccins au niveau mondial.

Après la pandémie de COVID-19, le développement sera la priorité absolue et la principale aspiration des populations de tous les pays. Tous les pays doivent adopter une approche axée sur l'être humain et répartir équitablement les fruits du développement afin d'élargir le gâteau, pour ainsi dire, de sorte que toutes les personnes puissent jouir d'une vie meilleure.

À l'ère de la mondialisation, le développement à long terme du monde ne peut pas reposer sur le fait que certains pays s'enrichissent tandis que d'autres restent pauvres et arriérés pendant longtemps. Ce n'est qu'en éliminant fondamentalement les problèmes liés à un développement inégal, inadéquat et déséquilibré et en parvenant à un développement commun pour tous les pays que le monde pourra avancer vers un avenir meilleur. Les pratiques telles que les politiques d'assistantat, l'exportation des crises et la réalisation de profits aux dépens des autres ne feront que saper les fondements du développement commun, ce qui n'est ni moral ni viable.

Tout récemment, le Président chinois Xi Jinping a présenté une initiative de développement mondial, dont l'idée centrale est de mettre l'accent sur l'inclusion et les avantages pour tous, de préconiser la création de partenariats et de ne laisser aucun pays à la traîne dans le processus de développement mondial. Nous devons placer le développement au premier plan de la coopération internationale, continuer à promouvoir une économie mondiale ouverte et créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour promouvoir et garantir l'égalité sociale, des dispositifs institutionnels durables et solides sont essentiels. Dans le cadre du processus de reconstruction, les pays sortant d'un conflit doivent mettre en place des dispositifs politiques larges et inclusifs en tenant compte de leurs réalités nationales, améliorer l'état de droit, garantir une participation égale de tous les groupes et de toutes les couches sociales à la gouvernance nationale et laisser véritablement le peuple être maître dans son pays.

L'histoire a montré à maintes reprises que le fait de porter atteinte au principe d'égalité souveraine, de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, d'imposer des modèles de gouvernance aux pays en développement, voire de dresser une faction contre une autre, conduit souvent à des conflits internes dans ces pays. Les politiques de puissance et les interventions militaires ont eu des conséquences désastreuses et sont devenues un terreau pour les idéologies extrémistes, faisant le jeu de ceux qui prêchent la haine et incitent à la violence. Nous devons tirer des enseignements de ces expériences.

Nous devons promouvoir et favoriser des relations internationales caractérisées par le respect mutuel, l'équité et la justice, ainsi que la coopération gagnant-gagnant. Nous devons insister sur l'égalité de tous les pays, grands et petits, pratiquer un véritable multilatéralisme et défendre fermement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, afin que tous les pays et les peuples puissent connaître la paix, le développement et la dignité et contrôler ensemble l'avenir de l'humanité.

À cet égard, le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer et porte les attentes universelles de la communauté internationale. La Chine est prête à travailler avec tous les membres du Conseil pour continuer à déployer des efforts sans relâche afin de construire un avenir meilleur.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président des États-Unis du Mexique, S. E. M. Andrés Manuel López Obrador, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour avoir organisé ce débat important. Je remercie également S. E. le Secrétaire général et M^{me} Lourdes Tibán Guala de leurs exposés édifiants.

Le thème que vous avez choisi aujourd'hui, Monsieur le Président, est étroitement lié au débat sur la diversité, l'édification de l'État et la recherche de la paix (voir S/PV.8877), qui a été présidé par le Président

Uhuru Kenyatta il y a presque un mois jour pour jour. Le point commun entre ces débats est qu'ils appellent d'urgence l'attention du monde sur les risques pesant sur la paix et la sécurité qui découlent de l'incapacité de l'État à prévenir et à régler les conflits liés à la race, à l'appartenance ethnique, à l'appartenance religieuse, au sexe et à d'autres marqueurs d'identité avant qu'ils ne dégénèrent en violence.

Tout comme vous, nous sommes profondément conscients des inégalités et des exclusions défigurantes, démoralisantes et destructrices qui caractérisent le système multilatéral et économique mondial et nous sommes d'accord avec votre réflexion selon laquelle, au fond, la corruption à l'échelle mondiale est l'un des plus grands risques qui pèsent sur la paix et la sécurité.

Le Kenya est convaincu qu'une compétence fondamentale de l'État dans sa protection de la sécurité nationale est sa compétence juridique, administrative et opérationnelle pour répondre aux griefs sous-jacents fondés sur des différences sociales et culturelles. Cette compétence est aussi importante pour les démocraties les plus riches et les mieux établies que pour les pays en proie à la guerre et au terrorisme.

Dans toutes les régions du monde, les différences sont instrumentalisées, que ce soit dans le contexte d'élections ou pour réclamer des changements politiques ou économiques, ce qui représente un défi fondamental pour la stabilité et le maintien de la paix et de la sécurité. Cela devient une cause sous-jacente et un moteur de nombreux conflits prolongés impliquant à la fois des acteurs étatiques et non étatiques, qui ont eu de graves conséquences sur le plan humanitaires et de la sécurité dans le monde entier.

Cette instrumentalisation de la différence est à la base d'une radicalisation qui conduit au terrorisme. Partout où elle débouche sur des discours de haine et d'incitation à la violence, il en résulte des atrocités et des crimes de guerre. Elle conduit à la rupture de la paix civique. Elle affaiblit la confiance dans les institutions et l'État, et sape la légitimité, qui est un élément indispensable d'une gouvernance efficace.

Pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il faudra que le Conseil de sécurité, l'ONU et les organisations régionales encouragent et facilitent activement la gestion efficace de la diversité, dans le respect du droit international des droits de l'homme et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je voudrais proposer quatre éléments qui

doivent sous-tendre nos efforts visant à lutter contre l'exclusion, les inégalités et les conflits fondés sur la race, l'appartenance ethnique, l'appartenance religieuse et d'autres différences.

Premièrement, Excellence, nous partageons votre point de vue concernant la nécessité de lutter contre la corruption, qui est endémique au sein du système international. Ce sont les conséquences de cette corruption qui conduisent à la pauvreté, aux inégalités et à l'exclusion, qui sont ensuite instrumentalisées et provoquent des conflits violents. En effet, les maux qui minent le système multilatéral international sont un symptôme de cette corruption qui se manifeste par l'application de deux poids et deux mesures et par des règles du jeu qui changent sans cesse, le tout au service d'une hiérarchie injuste établie pour protéger les plus puissants et les plus riches aux dépens des plus faibles et des plus vulnérables.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité peut contribuer à briser le cercle vicieux de l'exclusion, des inégalités et des conflits en intégrant dans l'architecture de maintien de la paix de l'ONU des mandats de renforcement des capacités permettant de mettre en place des institutions étatiques qui favorisent l'égalité et exploitent la diversité au profit d'une paix et d'un développement durables.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit se prévaloir beaucoup plus souvent du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. La Commission, pour sa part, doit s'intéresser aux incidences de l'exclusion et de l'aggravation des conflits et griefs identitaires sur le déclenchement de la violence.

Quatrièmement, la technologie influe de plus en plus sur les discours civiques et politiques. Entre le droit à la liberté d'expression de l'orateur ou l'oratrice et le droit d'association de l'auditeur ou l'auditrice se trouve un algorithme développé par les médias sociaux pour classer ces discours et déterminer vers qui les diriger afin de profiter des effets en découlant. Il en résulte une remise en cause subtile mais importante de la liberté d'expression et d'association.

Ces précieuses valeurs se heurtent désormais aux chambres d'écho et aux informations fallacieuses, ainsi qu'à la désinformation et l'intoxication à grande échelle. La technologie permet de cibler des milliards de personnes en tant qu'individus. Elle est en train de changer la politique et continuera à le faire, tant de manière positive que de manière extrêmement destructive.

D'importantes discussions sont en cours, notamment dans le monde du Nord, sur la réglementation de ces technologies, mais elles n'incluent pas suffisamment le monde du Sud. Nous devons renforcer le dialogue entre les États, les entreprises technologiques et l'ONU. Une collaboration positive permettra d'élaborer et de déployer des outils d'alerte précoce dans le cadre des opérations de paix et au sein des équipes de pays afin de détecter les tendances à l'escalade et de faciliter la mise en œuvre de mesures préventives au nom de la paix.

Pour terminer, le Kenya attend avec intérêt de poursuivre le débat sur la manière dont le Conseil de sécurité peut contribuer à la mise à disposition de capacités et d'outils qui permettront aux États et à la communauté internationale de mieux se protéger contre les conflits alimentés par la politisation des différences raciales, ethniques, religieuses, sociales et culturelles, ainsi que par les différences économiques résultant de la corruption.

M. de Rivière (France) : Je salue l'organisation par le Mexique de ce débat qui rappelle trois conditions essentielles d'une paix durable : l'inclusion, la garantie des droits de l'homme, le développement.

L'inclusion tout d'abord : le règlement des différends suppose des solutions rassemblant toutes les parties prenantes. L'actualité nous le rappelle sans arrêt. En Éthiopie, la France appelle les autorités à lancer sans attendre un dialogue national inclusif conformément à leurs engagements. En République centrafricaine, le cessez-le-feu doit permettre l'arrêt immédiat des violences et laisser place à un dialogue inclusif.

Les opérations de maintien de la paix doivent lutter contre l'exclusion, notamment par les programmes de réduction des violences communautaires. Les initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants doivent servir de vecteurs d'inclusion. La participation de l'ensemble des citoyens à des processus électoraux transparents et crédibles est fondamentale. Au Mali par exemple, nous invitons les autorités à respecter leurs engagements et à organiser des élections mettant un terme à la transition. En Haïti, tous les acteurs politiques doivent bâtir le consensus nécessaire à la mise en place d'un Gouvernement inclusif et capable d'organiser des scrutins électoraux dans un climat apaisé.

J'en viens à mon deuxième point : il faut répondre aux causes profondes des conflits en garantissant

les droits de l'homme et en répondant aux besoins humanitaires. La protection des libertés fondamentales et de l'état de droit est la condition *sine qua non* d'une paix durable. Les actes de violence, d'intolérance et de discrimination ne peuvent rester impunis. La protection des femmes, des enfants, des personnes appartenant à des minorités et de celles en situation de vulnérabilité doivent demeurer des priorités. Au Moyen-Orient, les avancées de la lutte contre Daech n'ont pas fait disparaître la menace pesant sur les femmes et les personnes appartenant aux minorités religieuses. En Birmanie, les causes profondes de la crise des Rohingya demeurent et les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine (Commission Annan), en particulier celles sur la citoyenneté et l'égalité des droits, doivent être mises en œuvre.

Avec le Forum Génération Égalité, la France et le Mexique ont obtenu des engagements et des moyens au service du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il est essentiel que cela se traduise par des progrès concrets. En Afghanistan, la France exige le respect des droits des femmes et des filles, d'ores et déjà bafoués par les Taliban.

La réponse aux besoins humanitaires est cruciale. Il est impératif de protéger les civils et de garantir l'accès humanitaire. En Syrie, toutes les parties, en particulier le régime, doivent respecter le droit international humanitaire.

Enfin – et c'est mon troisième point – les efforts de consolidation de la paix doivent assurer un développement durable au service des populations. La pauvreté, l'accroissement des inégalités socioéconomiques mais aussi les pandémies et la dégradation de l'environnement appellent des réponses multilatérales. Le nouveau « contrat social » promu par le Secrétaire général dans son rapport sur le « Programme commun » reflète le besoin accru de coopération et de solidarité. C'est ainsi que nous pourrions aussi progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La France y prend toute sa part en portant son aide publique au développement à 0,55 % de sa richesse nationale d'ici l'an prochain. Cette aide se concentrera sur 19 pays prioritaires, en particulier en Afrique, pour protéger les biens publics mondiaux, en particulier le climat, la biodiversité et la santé, et promouvoir les leviers de développement que sont l'éducation et l'égalité. Pour faire progresser la couverture mondiale contre la maladie à coronavirus (COVID-19), la France

a cédé 67 millions de doses, dont 64 millions de doses dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. Ces vaccins bénéficient à plus de 52 pays dont une trentaine en Afrique. Nos efforts se poursuivront.

Le système des Nations Unies dans son ensemble doit être un vecteur d'inclusion et de développement. En parallèle de l'action des agences sur le terrain, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, auquel la France a multiplié par quatre sa contribution en 2021, doivent prévenir l'apparition ou la résurgence des conflits. Leurs efforts doivent particulièrement être consacrés à la jeunesse, en soutenant la mise en œuvre et la promotion du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Donnons ainsi à cette jeunesse les moyens de participer dès aujourd'hui à la construction d'une paix durable.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Mexique d'avoir organisé cet important débat, et saluer présence de S. E. le Président Andrés Manuel López Obrador. Je le remercie de sa déclaration et de sa présidence de notre séance. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres de son exposé fort utile, ainsi que la représentante de la société civile, M^{me} Lourdes Tibán Guala, de son intervention.

L'expérience a montré qu'on ne peut parvenir à une paix et à une sécurité durables en mettant simplement fin à la violence et aux conflits. La consolidation de la paix, la promotion de la stabilité et l'établissement de la sécurité sont des processus de longue haleine qui exigent de s'attaquer aux causes profondes des conflits, au premier rang desquelles figurent les phénomènes d'exclusion, de marginalisation et d'inégalités.

Par conséquent, la paix ne saurait être durable si elle n'est pas fondée sur une approche globale qui intègre un concept élargi de sécurité et de stabilité et repose sur une base renforcée comprenant toutes les phases de règlement et de prévention des conflits, de réconciliation politique et de consolidation de la paix, et impliquant toutes les parties concernées et tous les segments de la société, en particulier les femmes et les jeunes. Nous devons également nous attaquer aux facteurs qui alimentent les conflits violents, y compris les causes des nouveaux conflits et crises.

La nature des conflits a changé. La plupart des conflits sont devenus internes et plus complexes. Le rôle des acteurs non étatiques, en particulier les

organisations terroristes, les groupes armés et les bandes criminelles organisées, a pris de l'ampleur. Ils exploitent les phénomènes de l'exclusion et de la marginalisation pour alimenter les conflits et les crises et pour attirer les groupes marginalisés, mettant en péril les processus pour instaurer la sécurité, la paix et la stabilité. Parmi les principaux facteurs de marginalisation et d'exclusion, il y a notamment les questions d'identité, en particulier l'identité raciale, religieuse ou sexuelle, ainsi que les problèmes liés à l'économie et au développement.

Dans ce contexte, la Tunisie se félicite une nouvelle fois de la vision qui existe au sein du Conseil concernant la démarche à suivre pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, en particulier l'adoption du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous soulignons également la nécessité de mettre davantage l'accent sur les dimensions relatives au développement, aux droits de l'homme et aux changements climatiques en tant que composantes indispensables pour parvenir à la paix et à la sécurité, notamment au moyen d'une approche participative qui garantit la participation de tous les groupes de la société durant toutes les phases de rétablissement et de consolidation de la paix.

Une telle approche renforcera la résilience des communautés et leur cohésion et les protégera contre la fragmentation et les divisions fondées sur l'exclusion et la marginalisation. Elle améliorera également la capacité des communautés de faire face à tous les problèmes et toutes les menaces à la sécurité et à la stabilité.

À cet égard, nous soulignons l'importance de l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour instaurer une paix durable en promouvant la solidarité, en améliorant la crédibilité des gouvernements et en renforçant leur capacité à contenir et gérer les différends et la diversité, à promouvoir le dialogue et l'égalité tout en mettant l'accent sur les valeurs communes et la notion de destin partagé, ainsi que l'identité juridique de tous les membres de la société, ce qui apportera un changement tangible dans la vie des gens. La paix et la sécurité ne peuvent être réalisées en l'absence de développement durable. Et inversement, le développement ne peut être réalisé en l'absence de paix. La justice pour tous et la lutte contre l'exclusion et les inégalités sont des facteurs indispensables qui favorisent l'avènement de sociétés plus stables et durables.

Divers rapports font état de la prolifération des crises et des conflits dans de nombreuses régions du monde, en particulier au Moyen-Orient et sur le

continent africain. Les besoins humanitaires ont atteint leur niveau le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Le nombre de personnes menacées par la famine a augmenté, et l'extrême pauvreté a gagné du terrain. Ces facteurs mènent tous à la marginalisation, aux inégalités et au dénuement. Nous réaffirmons donc la nécessité d'intensifier la coopération pour régler les conflits existants et lutter contre toutes leurs répercussions sécuritaires, sociales et humanitaires.

Nous soulignons également qu'il faut impérativement promouvoir des plans et des mécanismes de suivi et d'alerte rapide afin de prévenir les crises et de remédier à leurs causes grâce au renforcement de la coordination entre les missions des Nations Unies et les coordonnateurs résidents, mais aussi les gouvernements et la société civile.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé la situation mondiale par ses effets à divers niveaux. Elle a contribué à creuser les écarts entre les États et en leur sein. Nous redisons donc qu'il est nécessaire d'intensifier la coopération internationale et de renforcer la solidarité humaine pour atténuer ces effets. La phase de relèvement doit englober tous les peuples et tous les États sans exception, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés. La pandémie a eu des répercussions sans précédent sur les droits de l'homme, l'égalité et le développement dans le monde entier. Elle a provoqué une récession mondiale et épuisé les ressources des gouvernements et des sociétés, plongeant des millions de personnes dans la pauvreté et entravant les droits à la santé et à l'éducation. Elle a également aggravé la marginalisation et l'exclusion des communautés vulnérables et affaiblies. S'ils ne sont pas combattus, ces effets compromettront les progrès que nous avons accomplis dans plusieurs domaines, menaçant la paix et la sécurité internationales à long terme.

Pour terminer, nous appuyons le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » et son appel à relancer les efforts pour briser le cercle vicieux de la pauvreté, de l'exclusion, de la discrimination et des conflits tout en évitant les effets conjugués des situations d'urgence prolongées, qui épuisent les ressources de nombreux pays, en particulier sur le continent africain. Dans ce contexte, nous rappelons le débat de haut niveau organisé par la Tunisie durant sa présidence du Conseil de sécurité en janvier dernier, sur la question des difficultés du maintien de la paix et de la sécurité dans des contextes précaires

(voir S/2021/24). Nous exprimons de nouveau à cet égard la ferme détermination de la Tunisie à continuer de contribuer activement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :
Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir porté cette question importante à l'attention du Conseil de sécurité. Je remercie également le Secrétaire général et M^{me} Tibán Guala de leurs exposés.

Les inégalités et l'exclusion systémiques sont souvent des facteurs importants d'insécurité et de conflits internes prolongés. Lutter contre ces facteurs est essentiel pour bâtir une paix durable. La crise en Éthiopie ne sera réglée que par un dialogue inclusif. Une stabilité véritable en Afghanistan ne sera possible qu'avec la participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes et des filles.

Comme l'a dit le Secrétaire général, le développement est la meilleure forme de prévention. Néanmoins, un développement mal géré n'est pas le sésame qui réglera tous les problèmes. Pour être efficace et durable, le développement doit aussi permettre de remédier aux causes profondes des conflits, notamment l'exclusion sociale, économique et politique.

Une gouvernance inclusive fondée sur des élections démocratiques est indispensable pour permettre aux sociétés de gérer les problèmes pacifiquement. Les droits de l'homme jouent un rôle clef dans la création de sociétés résilientes. Les violations des droits de l'homme nous avertissent du risque croissant de conflit et d'atrocités.

Je vais faire trois brèves observations qui concernent tout particulièrement le Conseil de sécurité.

Premièrement, nous pouvons faire plus pour encourager une aide internationale cohérente qui protège mieux et renforce les progrès dans les domaines de la paix, du développement et des droits de l'homme. La paix doit être cultivée et prise en main au niveau national. Les États sont tenus, en vertu de la Charte des Nations Unies, de respecter leurs engagements et de manifester la volonté politique requise pour éliminer les menaces à la paix.

Toutefois, le Conseil de sécurité peut s'employer plus activement à éliminer les cloisonnements qui entravent les efforts de prévention. Cela suppose d'encourager l'ONU à fournir une aide mieux coordonnée et tenant compte des risques de conflit, mais

aussi d'appuyer une analyse et une alerte rapide plus efficaces afin de pouvoir traiter les risques avant que le Conseil ne soit contraint d'intervenir. Le Royaume-Uni est pour une utilisation souple des outils à la disposition de l'ONU pour aider les pays à apporter des solutions nationales à leurs problèmes en matière de consolidation de la paix, et je pense ici notamment à la Commission de consolidation de la paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, le Conseil doit veiller à ce que les opérations de paix des Nations Unies aient une compréhension plus globale des facteurs de conflit et coordonnent plus efficacement leurs efforts avec les acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux de la consolidation de la paix. Les voix de la société civile peuvent porter une vision critique à l'attention du Conseil, comme l'a montré le témoignage de M^{me} Tibán Guala aujourd'hui.

Enfin, troisièmement, lorsque les conflits s'intensifient, le Conseil ne doit pas se soustraire à ses responsabilités. Lorsque les inégalités et l'exclusion se transforment en atrocités qui violent les normes internationales et menacent la paix et la sécurité internationales, nous avons l'obligation d'agir et de prévenir de nouvelles crises humanitaires.

Il est dans notre intérêt à tous que les pays et leurs peuples aient les moyens de promouvoir des sociétés équitables, inclusives et ouvertes.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la délégation mexicaine – nos frères et sœurs en vertu de l'histoire, des identités et des possibilités communes de nos Amériques – d'avoir convoqué ce débat public. Je vous remercie, Monsieur le Président López Obrador, pour la déclaration mémorable que vous avez faite tout à l'heure. Je remercie également les intervenants de leurs observations.

Les liens de cause à effet entre l'inégalité, l'exclusion et les conflits sont établis depuis longtemps. Les risques sécuritaires se matérialisent souvent dans un contexte de fortes disparités qui alimentent les divisions sociales, entravent la médiation sociale et mettent à nu les fondements sur lesquels sont érigées les sociétés pacifiques. Dans les contextes précaires, où la marginalisation socio-économique et politique et les difficultés humaines engendrées par le sous-développement sont les plus prononcées, ces inégalités alimentent des différends qui, trop souvent, se

transforment en conflits violents. Elles créent également un terreau fertile pour les idéologies extrémistes, les activités terroristes et la criminalité transnationale organisée, qui servent tous à saper la souveraineté des États, à contourner l'intégrité territoriale et à éroder les perspectives de paix et de développement durables.

Des efforts plus importants sont clairement nécessaires, tant en termes de volonté politique que d'initiatives de développement, pour réparer les fractures sociales, renforcer les institutions et soutenir l'appropriation nationale des processus de paix. C'est le moyen le plus efficace de faire progresser le règlement pacifique des conflits. En effet, comme de nombreux États en situation d'après-conflit pourraient en témoigner, ce n'est que lorsque le tissu social est réparé, que la confiance du public est rétablie et que les processus nationaux de dialogue politique, de recherche de consensus et de réconciliation sont sérieusement poursuivis que les profondes fissures qui alimentent l'agitation et l'instabilité sont finalement et définitivement réparées.

Il est pour le moins regrettable qu'à l'ère du progrès scientifique et de l'expansion mondiale des libertés individuelles, tant de disparités structurelles existent dans nos sociétés et entre nos nations respectives. Ce développement mondial déséquilibré, qui se manifeste par de graves problèmes sanitaires, économiques, sociaux et de sécurité, représente une tare morale dans l'ordre multilatéral. Il ne fait aucun doute que, face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), à la crise climatique croissante et aux conflits prolongés, qui affectent tous de manière disproportionnée et injuste les pays en développement, le moment est venu de façonner un multilatéralisme plus juste et plus inclusif.

Tous les organes et institutions spécialisées de l'ONU doivent collaborer plus étroitement, avec le soutien des États Membres, des organisations régionales et sous-régionales et des institutions financières internationales, afin de promouvoir des solutions pratiques et axées sur les personnes dans le cadre du lien entre paix et sécurité, développement et aide humanitaire. Les pays développés devraient augmenter leurs engagements en matière d'aide au développement à l'étranger, et les mesures contre-productives, en particulier les sanctions unilatérales, les listes noires fallacieuses et autres formes de sabotage économique, devraient cesser. Nous ne pourrions pas lutter avec succès contre l'exclusion à l'intérieur des pays tant que des pratiques d'exclusion

et de discrimination seront maintenues par certains membres de la communauté internationale.

Aucune thèse sur l'exclusion, l'inégalité et les conflits, dans le monde universitaire ou dans nos affaires diplomatiques pratiques, ne serait complète sans tenir compte des rôles ignobles des empires du passé et de certaines Puissances actuelles. La justice réparatrice pour les abus historiques qu'ont été l'esclavage-marchandise et le génocide des autochtones, qui ont laissé des séquelles durables de sous-développement et d'inégalité, reste une priorité urgente. Dans nos délibérations au Conseil, nous devons toujours garder à l'esprit les voix et les perspectives légitimes des personnes privées de pouvoir – les apatrides, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les autochtones, les autres minorités ethniques et religieuses, les femmes, les filles et ceux qui subissent les pires effets de la COVID-19, des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, y compris les petits États insulaires en développement.

Les peuples d'Haïti, du Sahel et de la région du bassin du lac Tchad, comme ceux d'ailleurs, méritent un ordre social et politique plus juste et équitable dans lequel les fruits de l'ingéniosité humaine, y compris les vaccins contre la COVID-19, sont facilement accessibles à tous. Au cours de la décennie charnière d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable, travaillons ensemble pour apporter la paix, la sécurité et la prospérité à toute l'humanité, sans exception ni exclusion.

En conclusion, je me fais l'écho de vos profondes paroles, Monsieur le Président : ce n'est qu'en étant bons que nous pouvons être heureux.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier le Secrétaire général pour ses remarques éclairantes, et M^{me} Tibán Guala d'avoir partagé ses réflexions. Nous remercions également la présidence mexicaine d'avoir organisé ce très important débat public. Nous vous remercions sincèrement, Monsieur le Président, pour vos remarques éclairantes et de présider ce débat.

Dans de nombreuses situations de conflit, il a été démontré que les inégalités et l'exclusion peuvent entraîner ou exacerber les causes profondes des conflits armés. Les inégalités sociales et économiques et les clivages politiques, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, peuvent être à l'origine de griefs, alimenter les tensions et créer un terrain propice à la violence et aux

conflits. Elles sont encore aggravées par d'autres facteurs de stress, tels que la pauvreté chronique, l'absence de développement économique, l'insécurité alimentaire et hydrique, les changements climatiques et, actuellement, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Elles compliquent les menaces et les défis sérieux auxquels la communauté internationale a continué à faire face en raison de la politique de la force, de la coercition unilatérale, des impositions et des violations du droit international qui ont agi comme des moteurs systématiques de tension, de conflits et de confrontations. En outre, nous savons tous que très peu de conflits se terminent simplement par la signature d'un accord de paix. Au lendemain des conflits, les dommages causés aux infrastructures, la privation de services essentiels et l'absence de possibilités de développement peuvent compromettre les efforts de reconstruction et de développement.

À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a reconnu les liens entre la paix et le développement durable. Par conséquent, il est essentiel de s'attaquer non seulement aux symptômes et aux conséquences, mais aussi aux causes profondes sous-jacentes des conflits, à titre de mesure préventive, afin de préserver et de maintenir les acquis durement gagnés en matière de paix et de développement. À cet égard, je voudrais souligner quatre points.

Premièrement, en tant que principal gardien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit continuer à défendre la Charte des Nations Unies, notamment ses buts et principes, et un ordre international fondé sur le droit international, fondement indispensable d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste où les États coexistent pacifiquement.

Deuxièmement, une approche coordonnée exige que le Conseil de sécurité collabore avec d'autres entités du système des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, conformément à leurs mandats respectifs. Nous apprécions également beaucoup le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte, peuvent jouer un rôle complémentaire dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans notre région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a affirmé sa centralité dans l'architecture de sécurité régionale, notamment en matière de prévention

et de règlement des conflits et de traitement des questions régionales et internationales.

Troisièmement, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 demeure notre priorité absolue. Il convient d'envisager des modes de financement plus novateurs pour remédier aux inégalités et appuyer le développement durable. Dans les situations d'après conflit, le développement durable est crucial pour la réconciliation nationale. C'est l'expérience que mon pays a faite et qu'il est en mesure de partager puisque, de nation sous-développée et déchirée par la guerre, il est devenu un pays à revenu intermédiaire après avoir lui-même effectué un parcours alliant reconstruction, relèvement et développement.

Quatrièmement, en matière de renforcement des capacités, il n'existe pas d'approche toute faite. L'assistance aux États doit respecter la souveraineté de ces derniers et se fonder sur les stratégies, plans et priorités nationaux, tout en tenant pleinement compte des perspectives historiques et culturelles et en garantissant l'appropriation nationale. Une telle démarche, ancrée dans les spécificités et besoins nationaux, nous permet également de nous concentrer sur les groupes les plus vulnérables aux inégalités et à l'exclusion dans des contextes spécifiques.

Compte tenu de nos expériences et histoire nationales, le Viet Nam est attaché et déterminé à être un partenaire fiable dans l'instauration d'une paix et d'un développement durables.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Mexique, ainsi que vous personnellement, Monsieur le Président López Obrador, d'être présent aujourd'hui et d'avoir inscrit ce point important au programme du Conseil de sécurité.

Je remercie également le Secrétaire général de son exposé éclairant. J'adresse des remerciements particuliers à M^{me} Lourdes Tibán Guala pour les messages forts qu'elle nous a transmis en début de séance. Nous avons écouté ces messages avec attention.

Le Président irlandais, Michael D. Higgins, a lui-même, dans sa récente déclaration célébrant le deux-centième anniversaire de l'indépendance du Mexique, pris note des parallèles frappants entre les histoires du Mexique et de l'Irlande, qui incluent la colonisation, l'émigration, la pauvreté et l'exclusion. Ce sont les caractéristiques qui marquent nos deux histoires, mais qui unissent aussi les Irlandais et les Mexicains. Elles

constituent également une toile de fond particulièrement pertinente pour notre discussion d'aujourd'hui.

Force est d'admettre qu'aujourd'hui, le Conseil de sécurité ne remédie pas efficacement aux causes profondes des conflits. Le débat d'aujourd'hui et votre propre déclaration très réfléchie, Monsieur le Président, mettent en évidence les lacunes et le besoin critique de faire progresser d'urgence le programme du Conseil en matière de prévention, et de veiller à ce que, en tant que Conseil de sécurité, nous passions outre les difficultés actuelles pour ne plus nous contenter de réagir aux crises.

Tout l'intérêt que l'Irlande accorde à cette question se reflète dans la manière dont nous abordons notre rôle à cette table. Il se reflète dans la manière dont nous abordons notre action sur le climat et la sécurité, les conflits et la faim, les femmes et la paix et la sécurité, les droits humains et le maintien de la paix. Nous pensons que le Conseil doit placer ces questions au cœur de son programme afin d'assurer l'efficacité de la prévention et des transitions vers la paix, en particulier dans les contextes en train de passer du maintien à la consolidation de la paix.

De notre point de vue, ce serait là une décision aussi juste que judicieuse. Nous savons qu'en moyenne, une action préventive rapide pour éviter la guerre et les atrocités criminelles peut coûter jusqu'à 60 fois moins cher qu'une réaction tardive et une intervention militaire. Jour après jour, à cette même table, nous sommes confrontés à ce qu'il advient lorsque le Conseil de sécurité agit trop peu et trop tard. Qu'il s'agisse des risques liés au climat, de l'effondrement des systèmes alimentaires, de la corruption endémique – que vous, Monsieur le Président, avez mise en exergue dans vos remarques –, des politiques d'exclusion ou du panorama des droits humains et de la protection, il nous faut véritablement reconnaître ce qui est désormais toujours plus manifeste : non seulement les défis non traditionnels affectent de plus en plus, et de plus en vite, la paix et la sécurité, mais ils obèrent également notre capacité à relever ces défis.

D'autres orateurs l'ont déjà dit aujourd'hui, les effets néfastes des changements climatiques se font sentir dans le monde entier, du Sahel aux petits États insulaires en développement. Ils entraînent une élévation du niveau de la mer, des déplacements de population et des rivalités autour des ressources, contribuant ainsi à l'instabilité et à l'aggravation des tensions.

Comme nous l'avons évoqué ici le mois dernier, sous présidence kényane, la région des Grands Lacs est confrontée à une multitude de crises complexes et enchevêtrées (voir S/PV.8884), notamment la violence et l'insécurité persistantes, l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles, le cycle de conflit et de famine, des niveaux effroyablement élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition, ainsi que l'extrême pauvreté, l'exclusion et les inégalités. Ne pas remédier à ces questions revient tout bonnement à manquer à nos responsabilités.

L'Irlande estime qu'une démarche coordonnée et fondée sur le partenariat, traitant globalement des questions indissociables de la paix, de l'aide humanitaire et du développement, nous permettrait d'anticiper et de répondre aux menaces émergentes avant qu'elles ne déclenchent des conflits inscrits à notre ordre du jour. Elle pourrait nous aider à éteindre les étincelles qui, à défaut, risqueraient de devenir des flammes. Elle pourrait également nous aider à répondre de nos actions au regard des principes humanitaires d'humanisme, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Dans le même sens, nous avons constaté, dans des pays comme le Timor-Leste, que des mesures anticipées appropriées, une intervention rapide et une mobilisation politique sans exclusive sont susceptibles de générer une paix robuste. Comme on le répète souvent, il ne saurait y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix.

Ne nous imaginons pas que les exemples flagrants de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités que nous voyons autour de nous, exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les risques climatiques en constante augmentation, ne contribuent pas à l'insécurité internationale. De même, dans les contextes de consolidation de la paix, l'exclusion des femmes est profondément néfaste. Il est prouvé que la participation des femmes aux processus de paix donne de meilleurs résultats pour ce qui concerne aussi bien le fond et la qualité des accords de paix que leur viabilité. Le Conseil l'a déjà entendu, dans tous les processus politiques et de paix que l'ONU dirige ou codirige, la participation des femmes doit être pleine, concrète et sur un pied d'égalité avec les hommes. En Irlande, nous le savons d'expérience.

D'autres orateurs nous ont rappelé l'éventail alarmant des crises humanitaires et des violations des droits humains dans les situations de conflit actuellement inscrites à notre ordre du jour. Cela nous

rappelle avec force que le Conseil de sécurité ne remédie pas efficacement aux causes profondes des conflits. Rien que le mois dernier, dans cette même salle, nous avons discuté des urgences humanitaires graves en Éthiopie, en Afghanistan, en Syrie, au Yémen et au Mali, entre autres.

Pour rester crédible, et je dirais même pour assumer ses responsabilités, le Conseil doit mieux travailler avec d'autres pans du système des Nations Unies, notamment la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme. Nous devons continuer d'offrir des tribunes aux civils, comme Lourdes Tibán Guala tout à l'heure, et de les écouter, parce que leur voix est amplifiée au Conseil et qu'ils nous montrent que le Conseil peut assumer sa responsabilité en s'efforçant de protéger celles et ceux qui sont les plus touchés par son action.

Comme l'a indiqué notre président dans le message qu'il vous a récemment adressé, Monsieur le Président López Obrador, l'Irlande et le Mexique ont un vœu commun, celui de

« faire progresser le rôle des femmes dans les processus de paix, promouvoir le règlement pacifique des différends, veiller au respect de l'état de droit et encourager la protection des groupes vulnérables et des civils dans les conflits armés ».

Je vous suis donc reconnaissante, Monsieur le Président, d'avoir fait en sorte que le débat public d'aujourd'hui donne lieu à une discussion rafraîchissante, et parfois provocante, qui reflète nos aspirations communes.

M. Maman Sani (Niger) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer mes remerciements pour l'organisation de cet important débat de haut niveau sur la question de l'exclusion, l'inégalité et les conflits armés. C'est une réunion qui vient à point nommé car beaucoup d'analyses ont prouvé que l'exclusion et les inégalités entraînent des troubles sociaux. Dès lors, un traitement judicieux de ces facteurs reste la meilleure façon d'éviter les crises sociétales qui débouchent souvent à des conflits armés.

Je voudrais, à ce niveau, remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, ainsi que M^{me} Lourdes Tibán Guala, expert aux affaires indigènes, pour leurs interventions très édifiantes.

Le débat sur les causes des conflits fait de plus en plus le lien entre l'exclusion sociale et les conflits

violents, d'où la nécessité pour les gouvernements de mettre en place des politiques adaptées pour réduire l'exclusion et les inégalités entre les communautés d'une même nation et, ce faisant, créer un sentiment d'appartenance pour chaque citoyen.

Aussi, avec l'avènement de la maladie à coronavirus (COVID-19), ces inégalités se sont exacerbées. Si au Sahel on peut se réjouir du faible taux de contamination dans notre région il n'en demeure pas moins, cependant, que la grave crise économique engendrée par les mesures de confinement et les autres réponses à la pandémie ont malheureusement aggravé les inégalités et les exclusions sociales préexistantes. Déjà confronté à des tensions de trésorerie dues aux investissements lourds, mais nécessaires, sur le plan sécuritaire, nos États sont aujourd'hui confrontés à une baisse de recettes fiscales, un déficit budgétaire important, une détérioration des secteurs sociaux de base et un accroissement du chômage, éléments qui annuleraient les gains économiques durement acquis ces dernières années.

À cela s'ajoute la crise climatique actuelle. Bien qu'étant responsable de moins d'1% des émissions totales, le Sahel se trouve être l'une des régions du monde les plus touchées par les effets des changements climatiques.

La combinaison de ces facteurs cités plus haut, on le sait tous, a eu comme effets d'aggraver les inégalités sociales et de manière disproportionnée pour les femmes, les jeunes, les communautés rurales et celles vivant dans des zones d'insécurité.

Ainsi, pour faire face à ces défis de gouvernance, il est plus que jamais impératif de créer un nouveau contrat social qui réponde aux besoins des citoyens et qui intègre l'action des Nations Unies à travers les piliers interdépendants de notre travail que sont la paix, le développement et les droits de l'homme.

Eu égard à ce qui précède, qu'il me soit permis de formuler quelques suggestions quant à la manière dont le Conseil de sécurité pourrait aborder cette problématique.

Premièrement, il est aujourd'hui nécessaire d'adopter une approche cohérente et intégrée visant une meilleure intégration du Programme 2030 dans nos différentes politiques et stratégies de développement et de consolidation de la paix. À cet égard, les Nations Unies doivent soutenir l'action des gouvernements des pays en situation de fragilité, les acteurs locaux et les organisations sous-régionales et régionales.

Deuxièmement, nous devons investir dans le développement des capacités et le renforcement des institutions nationales, à travers une gouvernance plus juste et plus inclusive, et l'élaboration de cadres réglementaires, juridiques et politiques et des institutions sociales qui réduisent les inégalités dans tous les domaines de la vie publique, économique et politique.

Troisièmement, et comme nous l'avons mentionné à maintes reprises, le moment est venu de reformer le système de gouvernance mondiale, notamment les Nations Unies et le Conseil de sécurité, de manière à renforcer son rôle et à le doter des moyens pouvant lui permettre de remplir ses missions de façon adéquate. La pandémie de COVID-19 nous a fait découvrir les insuffisances de notre système actuel de gouvernance, dont les outils ne sont plus adaptés pour faire face aux nouveaux défis.

Pour conclure, et au moment où se tient la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ma délégation voudrait souligner l'importance du débat sur les changements climatiques et leurs effets multiformes, notamment sur la stabilité des pays en situation de conflit. Nous lançons un appel aux pays émetteurs à respecter leurs engagements en matière de financement de la résilience et de l'adaptation. Il est tout aussi important et grand temps que la problématique des risques sécuritaires liés aux changements climatiques soit effectivement intégrée dans les opérations de stabilisation et de maintien de paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une nouvelle déclaration en ma qualité de représentant du Mexique.

Je voudrais remercier les 15 membres du Conseil de sécurité de m'avoir permis de présider cette séance et d'avoir accepté de mener ce débat sur le thème de la corruption et des inégalités. Je remercie également les représentants des autres États Membres qui participent à la présente séance.

Pour faire la synthèse de ce débat, je voudrais préciser que la corruption est la principale cause des inégalités sociales et économiques. Par ailleurs, nous pouvons tirer la conclusion que la paix est le fruit de la justice. J'espère qu'une fois qu'elle sera annoncée, notre initiative concernant un plan mondial pour la fraternité et le bien-être bénéficiera d'un large appui.

Au nom du Gouvernement que je représente et du peuple mexicain, je voudrais conclure en exprimant mes salutations les plus chaleureuses à tous les gouvernements et à tous les peuples du monde.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices de bien vouloir limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les voyants lumineux qui se trouvent sur les microphones signaleront aux orateurs et aux oratrices qu'ils doivent conclure leur déclaration après quatre minutes.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Rodríguez Cuadros (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Gouvernement mexicain pour son accession à la présidence du Conseil. Je voudrais en particulier féliciter le Président Andrés Manuel López Obrador d'avoir pris l'initiative de convoquer cette réunion, qui nous donne l'occasion de nous pencher ensemble sur l'exclusion, les inégalités et la pauvreté en tant que causes structurelles des conflits et sur leurs liens structurels avec la paix.

La paix n'est pas seulement le contrôle ou l'élimination des conflits ou de la menace et de l'emploi de la force. Il s'agit essentiellement d'une forme de coexistence sociale. Elle repose sur la reconnaissance de la dignité humaine de l'autre et donc sur un ordre sociétal fondé sur la cohésion sociale, une répartition équitable des richesses, l'accès aux mêmes chances pour tous, des relations basées sur l'égalité et l'absence de discrimination et d'exclusion.

Le système international actuel, en pleine transition et marqué par l'instabilité et l'inégalité entre les nations et entre les composantes sociales au sein des États, appelle une nouvelle gouvernance mondiale qui construise la paix à partir d'une perspective structurelle multidimensionnelle.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé de façon spectaculaire et avec un réalisme qui l'est tout autant les fractures sociales du monde actuel. Elle a mis en évidence l'inadéquation du marché pour générer à la fois de la richesse et des progrès en matière d'égalité et de juste répartition de cette richesse. Elle a montré, au contraire, que derrière l'image d'une croissance sans inclusion se cachaient

d'énormes inégalités sociales dans l'accès au pouvoir et aux revenus, et ce non seulement dans les pays en développement, mais aussi au sein des nations les plus industrialisées aux revenus les plus élevés. Les lacunes des systèmes de santé et de la protection sociale, la dégradation de l'environnement, la crise climatique – qui est actuellement débattue à Glasgow entre immobilisme et ambitions bien en deçà des exigences de l'urgence climatique –, les inégalités d'accès à un travail décent et digne et les inégalités de genre se sont creusées avec la crise économique, la plus grande récession depuis la Seconde Guerre mondiale, qu'a provoquée la pandémie. Des régions entières, dont l'Amérique latine, qui avaient fait d'importants progrès dans la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté, ont pris des années de retard dans la réalisation de leurs objectifs de développement. La cohésion sociale et nationale s'en ressent gravement, et les conditions de l'exacerbation des conflits, y compris les crises migratoires, sont en place.

La crise de l'inégalité est la crise de notre temps. Je crois que l'exigence d'une paix fondée sur les conditions de vie des populations reflète l'état d'esprit et l'espoir de millions de citoyens à travers le monde qui aspirent à voir des dirigeants politiques engagés à représenter leurs intérêts individuels et collectifs et à mettre la vie quotidienne des gens, la réponse à leurs besoins et la réalisation de leurs aspirations à l'ordre du jour de la paix mondiale.

Le Pérou souligne à quel point il importe que la gouvernance multilatérale donne la priorité à la convergence des efforts visant à prévenir l'émergence des menaces à la paix et à la sécurité internationales par une gestion appropriée des causes structurelles des conflits. Nous ne devons pas limiter le maintien de la paix aux questions certes indispensables et incontournables de la pacification, de la stabilisation et de l'édification d'un ordre institutionnel une fois le conflit terminé. Il est aussi absolument primordial d'aborder les problèmes de développement humain et la question de la réalisation des droits économiques et sociaux des populations. L'ambition de mettre fin aux conflits doit aller de pair avec un programme de développement social inclusif et l'accès des groupes marginalisés, vulnérables et exclus à la prise de décisions sur les questions qui les concernent directement. La paix doit être inclusive ; c'est un droit qui appartient à tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, les Émirats arabes unis remercient le Mexique d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Nous remercions également remercier le Président Andrés Manuel López Obrador d'avoir présidé ce débat. Nos remerciements vont aussi au Secrétaire général António Guterres et à M^{me} Lourdes Tibán Guala pour leurs importants exposés.

S'attaquer aux causes profondes des conflits, en particulier celles qui exacerbent la discrimination et creusent les inégalités au sein des sociétés, s'est avéré un des moyens les plus efficaces de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cela est apparu encore plus clairement avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont les effets continuent de mettre en évidence l'exclusion qui existe au sein des sociétés. Il est extrêmement important que le Conseil de sécurité place ces questions au premier plan pour pouvoir se concentrer sur l'action préventive.

Les Émirats arabes unis souhaitent appeler l'attention sur quatre domaines qui sont primordiaux pour lutter contre l'exclusion, l'inégalité et la pauvreté dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits.

Premièrement, il incombe au premier chef aux gouvernements d'offrir à tous des possibilités d'éducation et des perspectives économiques. Une telle action menée par les gouvernements peut empêcher les inégalités de se creuser, ce qui permet en retour de lutter contre les facteurs traditionnels de conflit. À cette fin, il est essentiel de veiller à l'inclusion et à la participation des femmes et des jeunes dans les stratégies et mesures nationales visant à renforcer la résilience qui garantit des sociétés stables, prospères et pacifiques.

Deuxièmement, le Conseil doit faire en sorte que les stratégies et les mandats des opérations de paix soient conçus dès le départ pour et avec les communautés locales. Les mandats devraient refléter les points de vue d'un large éventail d'acteurs locaux, agissant à la base, en particulier les femmes et les jeunes leaders, afin de prendre en compte leurs besoins et d'y répondre directement, ainsi que pour éliminer les risques d'exclusion ou de discrimination. Nous soulignons l'importance de la Commission de consolidation de la paix et la grande utilité que ses recommandations peuvent avoir pour l'action du Conseil. La prise en compte de ces différents points de vue peut permettre de trouver des solutions durables et nationales pour surmonter des problèmes profondément ancrés. Il s'agit

d'un élément clef du succès durable de la prévention des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix.

Troisièmement, élaborer des stratégies qui intègrent une approche fondée sur l'état de droit pour les situations de conflit et d'après-conflit permet de garantir la stabilité à long terme, mais pour cela, il faut une action coordonnée. Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies travaillent sur le terrain avec diverses communautés, mais il est tout aussi important pour elles de renforcer les capacités locales pour faire respecter et consolider l'état de droit. Par la fourniture de conseils, d'une formation et d'un appui technique, les missions peuvent créer les conditions nécessaires au rétablissement de l'état de droit et, par conséquent, protéger les civils, préparer le terrain à la consolidation de la paix et reconstruire les communautés.

Enfin, la lutte contre la corruption reste essentielle au maintien de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Des mécanismes comme la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Déclaration d'Abou Dhabi adoptée en 2019 dans ce cadre énoncent toute une série d'obligations et d'engagements importants pour les États parties, notamment en matière de coopération régionale et internationale, et de partage des informations relatives à la corruption. Nous encourageons également les États à soutenir le travail important de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'agissant de fournir une assistance technique. Plus tôt cette année, les Émirats arabes unis ont signé un accord avec l'Office pour la mise en place d'un programme visant à soutenir la mise en œuvre de la Déclaration d'Abou Dhabi.

Dans le cadre de leur prochain mandat au Conseil de sécurité, qui démarrera en janvier, les Émirats arabes unis seront guidés dans leur action par les piliers que sont la promotion de l'inclusion et le renforcement de la résilience. Nous restons déterminés à promouvoir ces notions dans le cadre de notre contribution à la prévention et au règlement des conflits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter le Mexique pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et par remercier la délégation mexicaine d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur le thème « Exclusion, inégalités et conflits ».

Discuter des causes profondes des conflits et de leurs répercussions sur la paix et la sécurité est d'une importance fondamentale pour mieux comprendre une situation donnée et pour définir des solutions globales et inclusives face aux menaces émergentes et aux conflits complexes. Nous avons pu constater à maintes reprises dans divers endroits du monde les conséquences de l'exclusion sociale, notamment lorsque des groupes entiers de la population se voient refuser le droit d'exercer leurs droits et libertés ou sont empêchés de participer au processus politique et à la prise de décisions. Ces conditions, surtout lorsqu'elles se conjuguent, peuvent former le terreau de conflits violents. Repérer ces tendances et y remédier rapidement peut donc jouer un rôle important dans la prévention des conflits.

La paix internationale et la promotion et la protection des droits de l'homme sont chacune à la fois un objectif et un moyen de bâtir des sociétés plus résilientes, plus inclusives et plus pacifiques, et la responsabilité première en incombe aux États. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité démontre que la garantie des droits humains des femmes et des filles est intrinsèquement liée à la consolidation et au maintien de la paix. Il nous faut créer sur le terrain les conditions qui seront propices à la participation pleine, effective et véritable des femmes et des filles.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des effets dévastateurs qui continuent d'entraver la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, ralentissant ou annulant des années de croissance économique et de progrès social durement acquis. De nombreux pays en développement sont pris au piège d'un cercle vicieux de difficultés économiques, qui ne font qu'accentuer la pression sur leurs systèmes de soins de santé. Dans un monde confronté à des inégalités croissantes, à des menaces environnementales et aux changements climatiques, la communauté internationale doit continuer à fonder son redressement post-pandémique sur le Programme 2030.

Les conséquences de la persistance de l'exclusion et des inégalités sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont amplifiées par les besoins humanitaires historiquement élevés dans un certain nombre de contextes. Il reste essentiel de renforcer la capacité des États à répondre aux besoins humanitaires, tout en veillant au respect du droit international humanitaire et de ses principes directeurs. Ne pas répondre aux besoins fondamentaux des populations civiles en cas de crise humanitaire ne fait qu'accroître

la pauvreté et exacerber les sentiments d'exclusion et d'inégalité. Cette réalité devrait également mettre en exergue la pertinence du lien qui existe entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et la nécessité d'étudier les synergies possibles entre les entités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

Ces dernières années, nous avons également assisté à une multiplication des discours visant à déshumaniser les groupes et minorités ethniques, religieux et autres groupes vulnérables. Ce type de discours, qui exploite et approfondit les fractures existantes dans la société par la diffusion d'informations fallacieuses et d'idées fausses, est devenu encore plus apparent avec l'avènement des médias sociaux. L'utilisation de ces derniers pour promouvoir les discours de haine, le racisme, la xénophobie et l'intolérance ne doit pas être prise à la légère. Des efforts doivent également être faits pour s'assurer que nos citoyens ont accès à des informations factuelles et correctes. À cette fin, nous insistons une fois de plus sur l'importance des partenariats avec la société civile, le secteur privé et les entreprises de médias sociaux.

L'éducation est essentielle pour combattre ce phénomène, raison pour laquelle nous nous attachons également à promouvoir l'importance de l'alphabétisation si l'on nous confie un siège au Conseil de sécurité en 2023-2024. L'alphabétisation renforce l'autonomie de tous les membres de la société, notamment en fournissant aux jeunes les outils dont ils ont besoin pour s'épanouir et contribuer à la croissance économique de leur société. Elle permet également aux personnes d'analyser les informations, de s'interroger sur les sources et de contrer la désinformation, ce qui les rend moins susceptibles de se laisser prendre au piège de la rhétorique des groupes extrémistes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je félicite le Mexique de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public.

Des problèmes tels que l'exclusion et les inégalités peuvent agir comme des moteurs potentiels et des facteurs aggravants des conflits et réduire les possibilités de parvenir à une paix durable dans les pays en proie à

des conflits. Selon les rapports de l'ONU, la fourniture d'aide humanitaire dans les situations de conflit est en hausse et se situe aujourd'hui à des niveaux record.

L'aide humanitaire peut traiter les symptômes mais ne peut pas guérir la maladie. C'est pourquoi il vaut toujours mieux prévenir que guérir. Dans ce contexte, la prévention des conflits est l'une des principales obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies, et la responsabilité en incombe au premier chef aux États Membres. Le règlement de ces problèmes, qui relèvent essentiellement des affaires intérieures des pays, nécessite une approche intégrée et holistique et doit être traité par les États concernés.

Toutefois, la communauté internationale doit elle aussi contribuer à relever ces défis. La communauté internationale et l'ONU doivent aider les pays touchés par des conflits, à leur demande, en leur apportant un appui technique et financier adapté, afin qu'ils puissent s'attaquer aux causes profondes des conflits de manière adéquate et plus efficacement. Comme indiqué dans l'objectif 10 du développement durable, réduire la pauvreté et les inégalités et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte fait partie intégrante de la réalisation du développement durable. Nous soulignons le rôle important que joue l'ONU à cet égard.

Pour une prévention efficace des conflits, il convient également de prendre en compte et de traiter d'autres causes sous-jacentes, telles que les changements climatiques, l'ingérence et l'occupation étrangères, ainsi que l'application d'actes unilatéraux qui conduisent à des situations de conflit prolongé. Dans ce contexte, l'imposition de mesures coercitives unilatérales, telles que les sanctions illégales imposées par les États-Unis au peuple iranien, a de graves conséquences sur le bien-être de tous les segments de la population. Ces actes illégaux, qui ont provoqué de graves pénuries empêchant de répondre aux besoins fondamentaux de la population, notamment de médicaments et de matériel médical nécessaires à la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19), exacerbent les difficultés économiques. Les sanctions unilatérales empêchent également l'accès des pays concernés aux ressources financières et de développement nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.

La fourniture d'une assistance technique et humanitaire aux personnes dans le besoin dans les situations de conflit et d'après-conflit ne doit en aucun cas être politisée, conditionnelle ou discriminatoire. La contribution constructive de l'ONU à la prévention

des conflits exige une action cohérente, durable et coordonnée entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, chacun dans le respect du mandat qui lui a été assigné par la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, nous soulignons que le Conseil de sécurité doit adhérer aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et concentrer ses efforts sur toute situation susceptible de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les questions comportant des aspects sociaux et économiques, comme l'exclusion et les inégalités, doivent être traitées par les organes compétents de l'ONU, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Mexique d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat du Conseil de sécurité sur l'exclusion, les inégalités et les conflits. Je salue également la présence du Président du Mexique qui préside cette séance.

Le Chili est conscient que la réflexion sur le lien qui existe entre l'exclusion, les inégalités et les conflits fait partie intégrante de toute une série de débats qui ont eu lieu au niveau multilatéral, en particulier depuis que le Programme des Nations Unies pour le développement a créé le concept de « sécurité humaine » en 1994.

Nous avons vu que les menaces dites traditionnelles pour la sécurité ont souvent été remplacées par de nouvelles menaces de nature non étatique et non militaire. Ce sont des défis qu'aucun État ne peut faire mine d'ignorer et qui sont liés aux guérillas intranationales et aux dangers transnationaux, tels que le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent et le trafic d'armes, entre autres. À ces menaces il convient d'ajouter également les catastrophes naturelles, la propagation des maladies et des pandémies, ainsi que la détérioration de l'environnement.

C'est pourquoi, si nous voulons comprendre et relever ces défis, il faut adopter une approche multidimensionnelle et appréhender les causes de l'exclusion, des inégalités et des conflits. L'histoire nous enseigne qu'elles sont dues à des tensions socioéconomiques, sexospécifiques, ethniques, tribales, religieuses ou idéologiques, au manque de perspectives et à la nature immuable de la structure sociale, entre autres. Nous avons vu au sein du Conseil de sécurité

même que ces tensions locales peuvent parfois rapidement dégénérer en situations d'intérêt régional ou mondial.

Le Chili réaffirme que toute priorité accordée à la sécurité et toute conception élargie de celle-ci doivent placer la personne et son bien-être au centre des préoccupations des États et de la communauté des nations. À cet égard, les alertes précoces et la prévention des conflits sont primordiales. Nous soulignons qu'il existe des outils efficaces pour ce faire ainsi que pour consolider la paix, renforcer la démocratie et l'état de droit, sauvegarder les libertés individuelles et, au final, construire des sociétés plus justes. En ce sens, les gouvernements doivent travailler avec un sentiment d'urgence pour résoudre et faire progresser des questions telles que la cohésion sociale, l'éducation et la probité, qui constituent des éléments fondamentaux de la force institutionnelle et de la capacité de résilience d'un État, ainsi que de sa capacité à se protéger contre d'éventuelles menaces extérieures.

Il est essentiel d'aborder tous les conflits en prenant en considération leur complexité sociale et en gardant à l'esprit les trois piliers de l'ONU : la paix et la sécurité internationales, le développement durable et le respect sans restriction des droits de l'homme. Le Chili appelle à progresser sur la voie de la paix et de la stabilité, en favorisant la construction de sociétés inclusives et résilientes, ce qui est impératif dans un monde bouleversé par les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous sommes plus que jamais conscients que cela ne peut être réalisé que grâce à la coopération multilatérale et bilatérale. L'action commune nous permettra de renforcer les cycles vertueux entre la paix et le développement.

En guise d'observation finale, je tiens à souligner qu'en Amérique latine, il est évident que nous faisons partie d'une zone de paix, dont les dépenses militaires sont parmi les plus faibles au monde et qui est exempte d'armes nucléaires et de conflits belliqueux traditionnels. C'est toutefois une région extrêmement complexe, avec des taux de criminalité élevés et un développement important de la criminalité transnationale organisée. Nous devons donc faire tout notre possible, en tant que sociétés, pour atténuer et, à terme, éliminer ces menaces.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Othman (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie se félicite de la tenue du présent débat alors que nous continuons d'assister à l'éclatement de nouveaux conflits et à la reprise d'anciens conflits dans le monde entier. Nous espérons que nos délibérations d'aujourd'hui permettront au Conseil de sécurité et aux États concernés de renforcer les efforts visant à établir une culture de prévention des conflits plutôt que de réaction aux conflits. Je souhaite organiser mon intervention aujourd'hui en deux volets.

Premièrement, s'agissant du rôle des gouvernements nationaux, il est évident que l'exclusion, les inégalités et les conflits sont inextricablement liés. C'est pourquoi il est essentiel que les États Membres n'épargnent aucun effort pour identifier et éliminer les facteurs ou les conditions qui accentuent les inégalités, l'exclusion et les divisions au sein de leurs sociétés. Cette tâche est particulièrement difficile dans les pays multiculturels et multiethniques lorsque certains éléments de la société sentent qu'ils sont marginalisés ou exclus.

La Malaisie estime également que remédier aux fragilités sociopolitiques et socioéconomiques doit être une priorité stratégique pour les gouvernements nationaux afin de pérenniser la paix et la stabilité, ce qui permettrait de créer des conditions propices au développement durable. Si elles ne sont pas réglées de manière globale, cela pourrait mener à la fragmentation politique, à des troubles sociaux et, à terme, à des conflits armés.

Pour ancrer les efforts de consolidation de la paix et d'édification de la nation, l'ouverture doit également aller de pair avec d'autres valeurs et principes tout aussi importants, notamment la tolérance et la modération. Des efforts doivent être faits pour promouvoir l'unité dans la diversité et le renforcement de l'intégration et de la stabilité nationales.

La Malaisie appuie l'appel à faire participer un large éventail d'acteurs aux processus de paix et de transition politique nationaux. En particulier, nous soulignons l'importance de la prise en compte des questions de genre. La participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, notamment leur participation politique et socioéconomique, promouvoir la stabilité et réduirait le risque de reprise des conflits. En outre, nous soulignons le rôle crucial que jouent les jeunes dans ces processus, en particulier en ce qui concerne la cohésion sociale.

Ma deuxième observation porte sur le rôle de la communauté internationale. Si nous soulignons que l'appropriation nationale est essentielle en vue de mettre fin aux conflits, l'instauration d'une paix durable nécessite un ferme appui de la part de la communauté internationale. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité est bien placé pour jouer son rôle charnière dans l'appui à ces efforts, notamment par l'intermédiaire de ses missions politiques spéciales et de ses missions de maintien de la paix. Nous estimons également que le Conseil de sécurité continuerait de bénéficier de ses partenariats avec les autres organes de l'ONU, notamment la Commission de consolidation de la paix, et les organisations régionales.

Nous tenons cependant à souligner qu'il est primordial que les partenaires internationaux collaborent étroitement avec les acteurs locaux. Il est essentiel que les acteurs internationaux comprennent bien les contextes locaux et les dynamiques sociétales spécifiques pour élaborer des stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix. En l'absence d'une bonne compréhension des contextes, nos mesures et nos approches pourraient contribuer par inadvertance à promouvoir ou à prolonger les inégalités et l'exclusion au sein des communautés touchées.

Dans le même temps, la Malaisie estime qu'il est essentiel que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, défende l'état de droit et l'application du principe de responsabilité en mettant pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité.

Pour terminer, la Malaisie souligne la nécessité de promouvoir les principes d'égalité et d'inclusivité aux fins d'une paix durable. Le Conseil de sécurité doit prendre la tête des efforts visant à promouvoir ces principes et la vision holistique de la sécurité internationale basée sur l'interdépendance des trois piliers de l'action de l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma reconnaissance à S. E. M. Andrés Manuel López Obrador, Président du Mexique, pour avoir convoqué ce débat public et pour nous avoir donné l'occasion de renouveler notre volonté d'éliminer les causes profondes des conflits, à savoir l'exclusion, les inégalités et la pauvreté.

Le monde reste en proie à de multiples conflits. Le fléau des conflits est exacerbé par les répercussions

de la pandémie de maladie à coronavirus et les effets des changements climatiques. Nous devons nous demander pourquoi nous sommes encore loin d'atteindre les objectifs de l'Organisation. La communauté internationale continue de mettre lourdement l'accent sur les interventions en cas de conflit, plutôt que sur la prévention. Cette approche coûte leur vie, leurs moyens de subsistance et leur dignité à de nombreuses personnes. Nous devons nous concentrer sur la prévention et lutter efficacement contre les causes profondes des conflits. Je souhaite faire quatre observations à cet égard.

Premièrement, la confiance est essentielle à l'édification de sociétés pacifiques. En parlant de confiance, je veux dire que les personnes doivent avoir confiance à la fois en leur gouvernement et en leurs pairs. L'exclusion systématique et l'aggravation des inégalités alimentent le mécontentement des populations contre les gouvernements, créent des tensions entre les communautés et aggravent l'insécurité humaine.

Deuxièmement, pour cultiver la confiance, il est essentiel de bâtir des institutions efficaces, responsables et inclusives aux niveaux national et local afin de garantir l'égalité des chances et la sécurité humaine pour tous les segments de la société. Des institutions efficaces et impartiales dans les secteurs judiciaire et de la sécurité sont indispensables pour garantir l'état de droit, lutter contre l'impunité et combattre la corruption. Les institutions chargées de garantir l'égalité d'accès aux services sociaux de base apaisent les revendications et atténuent les tensions intercommunautaires. Le renforcement des capacités des personnes chargées de la gestion des institutions fait partie intégrante du renforcement des institutions.

Troisièmement, les voix des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés doivent être entendues. Nous ne parviendrons jamais à créer des sociétés justes, pacifiques et inclusives sans leur participation pleine, égale et effective. Nous devons leur donner des moyens d'action et promouvoir leur rôle crucial.

Enfin, en ce qui concerne le rôle de l'ONU, une approche holistique et coordonnée est essentielle. Ses interventions doivent être cohérentes pour tout ce qui concerne le lien entre la paix et la sécurité, le développement, les questions humanitaires et les droits de l'homme. Une telle approche doit dépasser le cadre du système des Nations Unies afin de créer des partenariats avec divers acteurs internationaux, régionaux et nationaux, et de promouvoir ainsi des mesures coordonnées et cohérentes.

Nous sommes encouragés de constater que le Conseil de sécurité incorpore activement les perspectives de sécurité humaine – telles que la protection des civils, une attention particulière étant accordée aux groupes vulnérables et à l'égalité des genres – à ses résolutions portant renouvellement des mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. C'est particulièrement le cas depuis quelques années.

La Commission de consolidation de la paix s'est également muée en accélérateur de ces efforts importants et en cadre pour la création de vastes partenariats entre divers acteurs. L'approche participative adoptée par la Commission, basée sur la collaboration avec les femmes

locales et les jeunes agents de la consolidation de la paix, génère des enseignements précieux qu'elle transmet au Conseil. Celui-ci doit solliciter plus activement l'avis de la Commission afin de garantir la cohérence des efforts déployés à l'échelle du système et d'incorporer plus efficacement les perspectives locales à ses travaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices sur ma liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.